



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2747
26 mars 2021
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Mars 1871, la Commune



**Aujourd'hui
la même guerre
de classe,
la même nécessité
d'une révolution**

Leur société

- Épidémie: faux confinement et vraie pénurie de vaccins 3
- Services de réanimation: catastrophe annoncée 3
- Commémoration de la Commune: «défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus!» 3
- Devoir conjugal: justice réactionnaire et misogynie 4
- Procès des gilets jaunes: pendant ce temps, la police court toujours 4
- Archives de l'État: circulez, il n'y a rien à voir! 5
- Campagne contre l'Unef: la réaction se déchaîne 5
- Cnews: si le racisme fait de l'audimat... 5
- Éducation: progression du virus et dégradation de l'école 6
- Lycée Dorian - Paris 11^e: mobilisation contre les mesures d'économies 6
- Écoles du Rhône: déficit de remplaçants 6
- Seine-Saint-Denis: la prime ne règle rien 6
- Castex dans la Nièvre: moins d'écoles, d'emplois, de structures médicales... 7
- Contrats des restaurateurs: AXA condamné en appel 7
- Données médicales: protection négligée 7
- Amazon: les travailleurs ne se laissent pas faire 16
- Pour une vraie loi climat: exproprier le capital! 16
- Vaccins: une guerre meurtrière 16

Dans le monde

- Turquie: la fuite en avant d'Erdogan 8
- Birmanie: dictateurs et exploités 8
- Congo-Brazzaville: Sassou-Nguesso, gardien des intérêts pétroliers français 9
- Migrants: liberté de circulation! 9
- Un appel pour Mumia Abu-Jamal 9

Dans les entreprises

- Ikea: un flicage si courant 11
- Cantines d'entreprises 11
- Saft - Nersac 11
- Hôpital Pitié-Salpêtrière Paris 12
- Hôpital psychiatrique 12
- Municipaux de Ploufragan 12
- Continental - Toulouse 13
- Renault - Aubevoye et Lardy 13
- Legrand - Saint-Marcellin 13
- Schaeffler - Calais 13
- Dassault 14
- Dassault - Argenteuil 14
- Aéroport de Roissy 14
- Supermarchés Carrefour 15
- Chronodrive - Toulouse 15

Il y a 150 ans, la Commune

- Des Communes à Lyon, à Marseille, au Creusot... 10

Élections régionales: des listes Lutte ouvrière 4

De la Commune de 1871 à aujourd'hui: la même guerre de classes, le même besoin d'émancipation des travailleurs!

Il y a 150 ans, le 18 mars 1871, le petit peuple parisien s'insurgeait et proclamait la Commune. Pour ceux qui ne se résignent pas à la domination de la bourgeoisie, c'est, encore aujourd'hui, un fait extraordinaire et enthousiasmant.

La Commune de Paris a été, en France, le premier et le seul pouvoir ouvrier. Du 18 mars au 28 mai 1871, pendant 72 jours, le peuple ouvrier, artisan et boutiquier de Paris – on dirait aujourd'hui: le monde du travail – s'est gouverné lui-même.

La bourgeoisie prétend toujours être la seule classe capable de diriger. La Commune a prouvé que les classes laborieuses, les petites gens, n'avaient pas besoin de rois, de politiciens, de chefs ou de patrons pour organiser la vie sociale. Elle a fait ce qu'aucun gouvernement bourgeois n'a jamais fait et ne fera jamais: elle a dirigé la société pour qu'elle réponde aux besoins du plus grand nombre.

En septembre 1870, le pays connut une formidable ébullition politique suite à la défaite contre l'armée prussienne, à la chute de Napoléon III et à la proclamation de la République. Les assemblées et les clubs s'étaient multipliés un peu partout. Et surtout, à Paris, le peuple ouvrier s'était armé et organisé au sein des bataillons de la Garde nationale pour se défendre.

Pour le gouvernement républicain bourgeois, c'était la menace d'une révolution ouvrière, qu'il fallait tuer dans l'œuf. Lorsqu'il tenta de le faire, le 18 mars 1871, en enlevant les canons gardés dans les quartiers populaires, il déclencha l'insurrection.

Le peuple de Paris organisa alors son propre gouvernement: la Commune. Il choisit des responsables issus de ses rangs, des ouvriers et des militants connus pour leur dévouement aux travailleurs. Aux Finances, un ouvrier relieur, Eugène Varlin; à la commission du Travail, Léo Frankel, un ouvrier bijoutier hongrois...

C'en était fini des privilèges, des sinécures et des passe-droits! Membres de la Commune, chefs de bataillon, fonctionnaires municipaux... tous les responsables étaient élus. Ils trouvaient tout naturel d'être rétribués comme les ouvriers qualifiés, naturel aussi de rendre des comptes. Ils ne s'enfermaient pas dans les palais dorés de la République comme cela se fait aujourd'hui, ils vivaient parmi la population et ils étaient ainsi contrôlés et révoqués à tout moment.

Le peuple faisait confiance à ses élus mais surtout, les élus faisaient confiance au peuple et s'appuyaient sur son action. Associations de quartier, syndicats, coopératives... mille et une initiatives

étaient prises pour régler les problèmes des classes laborieuses, et nombre de femmes, comme l'institutrice Louise Michel ou l'ouvrière Victorine Brocher, y tinrent les premiers rôles.

Il fallait nourrir de toute urgence la population? Des cantines collectives furent mises sur pied. Il fallait donner un toit à des milliers de familles? Les communards décidèrent un moratoire sur les loyers et réquisitionnèrent les logements vacants. Il n'y avait plus de travail? Ils chargèrent les associations ouvrières de faire tourner les ateliers abandonnés. Il fallait éduquer les enfants? Les églises furent réquisitionnées et transformées en écoles, des volontaires sollicités...

Le petit peuple de Paris pouvait compter sur un gouvernement qui prenait fait et cause pour le locataire contre le propriétaire, pour l'ouvrier contre le capitaliste, pour le pauvre contre le riche.

Une telle démonstration était intolérable pour la bourgeoisie. Le gouvernement de Thiers écrasa la Commune, fusillant sans autre forme de procès quelque 20 000 communards.

Aujourd'hui, la société fonctionne à l'inverse des principes de la Commune: le gouvernement dirige au service exclusif d'une minorité richissime, pour les profits et la propriété privée de cette poignée de

parasites. C'est ce qui rend la société incapable de trouver les solutions aux maux dramatiques qu'elle génère: le chômage, les crises économiques ou la crise écologique.

C'est ce qui fait que, dans cette pandémie, aucun gouvernement ne veut transformer les vaccins en biens communs de l'humanité, ni réquisitionner les usines et les laboratoires pour les produire en masse. C'est ce qui rend les pouvoirs publics incapables de réquisitionner les logements vacants et, à plus forte raison, d'exproprier les capitalistes qui ferment des usines et transforment des régions entières en déserts industriels.

Non, la Commune n'appartient pas au passé. Elle nous rappelle qu'un autre monde est possible, que l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.



Cercle Léon Trotsky

L'actualité de la Commune de Paris

Du fait des mesures sanitaires, le Cercle Léon Trotsky prévu sur ce sujet n'a pas pu se tenir. À la place, une vidéo de présentation du sujet est disponible sur le site de Lutte ouvrière, ainsi que la brochure avec l'intégralité du texte.

Épidémie : faux confinement et vraie pénurie de vaccins

Jeudi 18 mars, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé un troisième confinement pendant quatre semaines dans les seize départements les plus touchés par l'épidémie. Mais c'était pour expliquer qu'il fallait se confiner... à l'extérieur de chez soi !

Pour ajouter encore à la confusion, dès le lendemain, Macron lui-même déclarait que le terme n'était pas adapté et qu'il fallait plutôt parler de « mesures de freinage ». Le pataquès autour de l'attestation de sortie a ensuite donné une nouvelle illustration de ces valse-hésitation au sommet de l'État : un jour, une attestation hyperdétaillée était exigée pour pouvoir sortir ; dès le lendemain, elle était supprimée.

Si beaucoup dans la population ont eu le sentiment que ce « confinement déconfiné » ne modifiait pas grand-chose dans leur vie quotidienne, ce n'était pas le cas des 90 000 commerçants contraints de fermer à partir du 20 mars. Leur sentiment d'être victimes d'une décision arbitraire n'a pu qu'être renforcé par le fait que la liste des commerces autorisés à ouvrir n'a cessé de s'allonger au fil des jours, sans qu'on puisse y voir une logique sanitaire.

L'aggravation de l'épidémie impose au gouvernement de prendre quelques mesures, dont une partie des petits commerçants font les frais. En même temps, il continue de faire tout pour gêner le moins possible l'activité des entreprises, en particulier des plus grandes. Le patronat est appelé à développer le télétravail ; à part cela, les travailleurs peuvent continuer de s'entasser dans les transports, les usines et sur les chantiers. Il est hors de question de mettre un frein à la machine à fabriquer des

profits, quitte à laisser flamber le virus !

Le gouvernement en est réduit à essayer de donner le change en multipliant les appels à la responsabilité des citoyens, désignés comme responsables de la propagation du virus. De ce point de vue-là, le carnaval non autorisé qui a défilé à Marseille est venu à point nommé le 21 mars pour permettre à Darmanin de distiller ses leçons de morale. Mais si, un an après le début de l'épidémie, rien n'a été fait pour répondre aux urgences, en particulier dans les hôpitaux et les services de réanimation, c'est la responsabilité du gouvernement, et



MICHEL SPINGLER/AP SIPA

de lui seul ! Ce n'est pas par aveuglement qu'il est resté l'arme au pied, mais parce qu'il poursuit la politique d'économies drastiques dans le système de santé publique qu'il a héritée de ses prédécesseurs.

Le gouvernement déclare compter sur la vaccination

de masse. Il promet d'ouvrir des centres de vaccination de grande capacité dans les régions, des vaccinodromes pour avril, ce qu'il avait refusé jusque-là. Mais, si l'intendance est au rendez-vous, ce qui reste à voir, encore faudra-t-il qu'il y ait le nombre de vaccins

suffisant. Dans ce domaine, ce sont les groupes pharmaceutiques qui commandent, car Macron, en défenseur des intérêts des capitalistes, ne peut imaginer de leur imposer quoi que ce soit. Alors, pour montrer qu'il agit, il ne lui reste qu'à gesticuler.

Boris Savin

Services de réanimation : catastrophe annoncée

Dans son rapport annuel publié le 18 mars, la Cour des comptes a souligné une « faible anticipation » des risques sanitaires par les services publics, notamment à l'hôpital et à l'école. Il serait plus juste de dire que rien n'avait été prévu.

Le rapport rappelle qu'au cours de la dernière décennie le nombre de lits en réanimation a progressé dix fois moins vite que le nombre de personnes âgées, alors que celles-ci constituent les deux tiers des malades pris en charge dans ces services. À la veille de la crise sanitaire, il n'y avait plus que 37 lits de réanimation pour 100 000 personnes de plus de 65 ans, contre 44 en 2013.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, la crise sanitaire n'a rien changé à cette situation. En novembre, une enquête du

syndicat des médecins réanimateurs auprès de plus d'un tiers des hôpitaux du pays concluait qu'à peu près aucun des 600 lits de réanimation ouverts en catastrophe pour la deuxième vague n'était pérenne. Un service sur huit a répondu que le seuil minimum d'infirmiers par patient n'était pas même respecté.

Cette pénurie découle directement des décisions de l'État. Depuis 2007, le financement des hôpitaux est calculé par le biais d'un système de tarification qui associe un prix à chaque acte pratiqué. Les hôpitaux sont

pris en tenaille entre des tarifs qui baissent pour la réanimation et des charges qui augmentent, ce qui en fait une activité déficitaire : la Cour des comptes estime que chaque ouverture de lit de réanimation se traduit en moyenne par un déficit de 115 000 euros par an.

Comme solution, elle se borne à suggérer de revoir le système de financement de ce type de soins, tout en préconisant de le maintenir pour le reste de l'activité hospitalière. Le président de cette institution n'est autre que Pierre Moscovici, PS et ex-ministre du gouvernement Jospin. Or c'est justement ce gouvernement qui avait subrepticement introduit dans la loi créant la Couverture maladie universelle un mode de fonctionnement

à partir duquel la tarification à l'acte a été généralisée quelques années plus tard.

Parmi les responsables de l'impréparation de l'État, la Cour des comptes a aussi oublié... de dénoncer son propre rôle. En effet, ce qui apparaît dans ce rapport, ce sont les conséquences néfastes des politiques d'économies que cette Cour ne cesse de recommander aux gouvernements, année après année. Ceux qui ont rédigé ce rapport auraient pu s'épargner cet effort : tout ce qui s'y trouve, le personnel soignant n'a cessé de le dénoncer au cours de nombreuses mobilisations ces dernières années pour exiger des moyens humains et matériels pour l'hôpital.

Sacha Kami

Commémoration de la Commune : « Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus »

La maire de Paris, Anne Hidalgo, a organisé, jeudi 18 mars, un petit spectacle pour commémorer les 150 ans de la Commune de Paris, devant un public trié sur le volet et protégé par des policiers à l'aspect bien peu révolutionnaire...

Cinquante personnes ont brandi des silhouettes représentant des anonymes ou des célébrités de la Commune. La maire de Paris a même été jusqu'à

fredonner *L'Internationale* et *Le Temps des cerises*, mais, au moment de lever le poing pour la photo finale, son enthousiasme révolutionnaire l'a soudainement

abandonnée, la laissant bras ballants.

Ceux qui voulaient réellement rendre hommage au premier État ouvrier de l'histoire n'avaient pas leur place dans ces célébrations, organisées par des défenseurs d'un ordre social que les communards ont tenté de renverser.

De leur côté, les élus Les Républicains à la mairie

de Paris poussent des cris d'horreur à l'idée qu'on puisse commémorer une révolution ouvrière. Pourtant, devant les critiques de la droite, l'adjointe PCF chargée de la Mémoire au conseil de Paris s'était empressée de déclarer qu'il n'était bien sûr « pas question de glorifier les violences engendrées par la révolte ».

On est bien loin de ce

qu'a été la Commune de Paris, elle qui conseillait aux électeurs : « *Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre vie, souffrant des mêmes maux.* » Cette recommandation est toujours d'actualité.

Camille Paglieri

Devoir conjugal : justice réactionnaire et misogyne

Le 5 mars, une femme de 66 ans a déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme après que la cour d'appel de Versailles en 2019, puis la Cour de cassation début mars 2021, ont prononcé un divorce à ses torts exclusifs.

La raison de la sentence est que cette femme refusait d'avoir des rapports sexuels avec son mari, ce que les juges français ont considéré comme «une violation grave et renouvelée des devoirs et obligations du mariage».

En France, la notion de devoir conjugal, au sens de devoir sexuel, date du Code Napoléon de 1804, quand le but affiché du mariage bourgeois était la procréation. Cette notion réactionnaire a été abolie dans les textes en 1990. Mais il se trouve encore des magistrats pour continuer à l'imposer dans les faits, en jouant sur l'ambiguïté des formulations juridiques. Dans le Code civil, il est inscrit que les époux se doivent assistance, secours, respect et fidélité et qu'ils doivent partager une communauté de vie. Certains juges s'autorisent à interpréter «communauté de vie» comme «communauté de lit». Lors des divorces, il arrive que l'absence de relations sexuelles soit avancée comme une faute par l'un des époux et acceptée comme telle par la justice.

La Fondation des femmes et le Collectif féministe contre le viol (CFCV), qui ont accompagné la plaignante

devant la Cour européenne, ont tenu à rendre publique cette affaire, qui s'inscrit pleinement dans le combat pour les droits des femmes. En effet, chaque fois que la justice impose le devoir conjugal, elle légalise de fait le viol entre époux qui, selon le CFCV, représente 47% des 94000 viols et tentatives de viol comptabilisés annuellement en France. Ce faisant, elle bafoue ouvertement la notion juridique de «crime aggravé de viol sur le conjoint», passible de vingt ans de prison, arrachée de haute lutte en 2010 et dont l'application reste aléatoire et soumise au bon vouloir des juges.

En France, c'est la première fois qu'une femme condamnée pour manquement au devoir conjugal porte plainte contre la justice, pour ingérence dans la vie privée et atteinte à l'intégrité physique. Même dans un pays prétendument avancé, le combat doit se poursuivre pour défendre les droits des femmes, même celui qui devrait être élémentaire de disposer de son corps et de refuser d'être violée.

Julie Lemée



Manifestation des gilets jaunes le 1^{er} décembre 2018.

Procès des gilets jaunes : pendant ce temps, la police court toujours

Les poursuites judiciaires ouvertes contre des gilets jaunes n'ouvrent pas toutes sur des procès, mais elles rappellent que l'État est décidé à discréditer un mouvement social qui pendant des mois a défié le gouvernement Macron, afin d'intimider ceux qui seraient prêts à le défier à nouveau.

Le procès contre seize personnes arrêtées samedi 7 décembre 2019, dans une maison louée dans la banlieue de Bordeaux, n'aura pas lieu. Mais il aura fallu attendre le 18 mars pour que la procédure soit stoppée. La police avait procédé à une rafle avant une manifestation de gilets jaunes, après une dénonciation de voisinage. Elle avait trouvé du matériel, présenté comme destiné à fabriquer des explosifs, notamment des lacets de chaussure qui auraient pu servir... à fabriquer des mèches. Présentés comme des black blocs ou des ultra-jaunes, les interpellés étaient accusés de dégradations en réunion et

«association de malfaiteurs en vue de commettre des dégradations et violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique». La police tenait un groupe quasi terroriste et l'on se dirigeait tout droit vers une nouvelle affaire Tarnac. Mais la procédure s'est effondrée faute de preuves sérieuses et la cour d'appel l'a même jugée illégale.

Le procès des dégradations commises à l'Arc de triomphe le 1^{er} décembre 2018 s'est bien ouvert, lui, le 22 mars. Les dix accusés risquent d'être donnés en pâture à tous les partisans de l'ordre qui réclament vengeance. Certains risquent jusqu'à dix ans

de prison. Le tribunal reconnaît que les principaux assaillants du monument n'ont jamais été identifiés. Les seules pièces à charge, trouvées dans les poches ou les sacs des accusés, sont entre autres, 287 cartes postales, cinq boîtes de figurines à l'effigie des monuments de Paris, un Arc de triomphe et trois tour Eiffel miniatures.

Pendant le mouvement des gilets jaunes, les policiers ont été responsables de dizaines de mutilations, de matraquages et de coups en grand nombre, souvent filmés par les journalistes ou les téléphones portables des manifestants. Mais, pour l'instant, aucun procès, aucune poursuite sérieuse ne semble à l'horizon pour violences policières de la part des représentants de «l'ordre».

Boris Savin

Élections régionales : des listes Lutte ouvrière

Dix présidents de région sur dix-huit (treize en métropole et cinq d'outre-mer) se sont récemment émus, dans le cadre d'une tribune publiée par *Le Figaro*, d'un éventuel report de la date des élections régionales et départementales.

Initialement prévues en ce mois de mars, elles ont été reportées à juin 2021 à la suite d'un vote au Parlement. Mais elles pourraient être encore reportées à la suite d'un avis du Conseil scientifique qui sera rendu le 1^{er} avril. «Toutes les élections sont essentielles, s'insurgent les signataires, étiquetés LR, centristes, PS et même pour l'un d'entre eux LREM. Ce n'est pas au Conseil scientifique de confiner la démocratie!»

De leur côté, Macron et les siens ne se sentant

plus tellement En Marche, après avoir été largement désavoués aux dernières élections municipales, cherchent à éviter une nouvelle déroute, ou en tout cas à en repousser l'échéance après l'élection présidentielle de mai 2022.

Les uns comme les autres n'ont à proposer que de continuer leurs politiques antérieures, qu'elles aient été incarnées par Sarkozy, Hollande ou Macron lui-même. Ces politiques se sont résumées, depuis la crise de 2008 en



Têtes de liste Lutte ouvrière d'Île-de-France.

particulier, à transférer l'argent public aux capitalistes pour leur permettre d'accroître leur richesse aux dépens de l'ensemble

de la classe travailleuse. La crise provoquée par la pandémie a encore aggravé ce processus.

Que les élections

régionales aient lieu en juin prochain ou plus tard, il faudra en tout cas saisir l'occasion de dénoncer ces politiques successives, d'affirmer que les intérêts du monde du travail ne peuvent être défendus que par les travailleurs eux-mêmes, d'affirmer que la classe ouvrière n'a pas à payer la crise du capitalisme, aggravée par la pandémie, et en fait de contester la société capitaliste, sa gestion par la grande bourgeoisie pour la grande bourgeoisie. C'est pourquoi Lutte ouvrière présentera des listes dans toutes les régions de métropole, sauf la Corse, et dans l'île de La Réunion.

Viviane Lafont

Archives de l'État : circulez, il n'y a rien à voir !

Macron a annoncé le 9 mars la déclassification des documents secret défense datant de plus de cinquante ans. Mais des collectifs d'historiens et d'archivistes dénoncent le fait qu'en réalité d'autres textes leur font barrage.

L'État français tient à maintenir l'opacité sur ses agissements, notamment ceux de la période coloniale.

Macron avait pourtant déclaré en 2018, à propos des disparus de la guerre d'Algérie, et en particulier de ceux qui avaient été torturés par l'armée française : « Une dérogation générale [...] ouvrira à la libre consultation tous les fonds d'archives de l'État qui concernent ce sujet. » Mais, depuis, c'est tout l'inverse. Une instruction générale interministérielle

transforme la consultation des archives classées secret défense en un parcours du combattant administratif, bien souvent dissuasif. Cette instruction émane d'un organisme rattaché au cabinet du Premier ministre, et plusieurs collectifs d'historiens cherchent à la combattre. Ils ont déposé un recours devant le Conseil d'État le 15 janvier, dans le but de l'annuler.

Selon eux, l'accès aux archives s'est progressivement durci depuis 2011.



La guerre d'Indochine.

Auparavant, certains documents d'État, liés par exemple aux actions de l'armée en Indochine ou en Algérie, étaient certes inaccessibles. Cela allait de pair avec le fait que l'État ne reconnaissait pas l'existence de ces actions. Mais, dans les faits, l'accès à une autre partie des documents classés, probablement un peu moins sensibles, se faisait au bon vouloir des fonctionnaires des Archives nationales. De

plus, une loi avait été promulguée en 2008, stipulant qu'au-delà de cinquante ans le secret défense ne s'appliquerait plus. Elle laissait donc de bons espoirs aux historiens.

Depuis, ceux-ci se sont rendu compte de ce que valaient cette loi et les discours de Macron. Au sujet de son communiqué du 9 mars, l'Association des archivistes français déclare d'ailleurs qu'il ne change

malheureusement rien au fond du problème en ajoutant : « Bien au contraire, il confirme qu'il est toujours nécessaire de déclassifier des documents d'archives publiques, que la loi déclare pourtant communicables de plein droit. »

Soixante ans après, l'État français reste un État de droit... de ne pas être inquiet pour avoir torturé.

Thomas Baumer

Campagne contre l'Unef : la réaction se déchaîne

Une violente campagne accusant le syndicat étudiant Unef de « racisme anti-blanc » voire de « dérive fasciste », a été lancée dans les médias. Divers politiciens, des LR Ciotti et Bellamy à Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, l'ont relayée, certains réclamant la dissolution du syndicat.

Le coup d'envoi a été donné le 17 mars sur Europe 1, lors d'une interview à charge de Mélanie Luce, la présidente de l'Unef, par la journaliste Sonia Mabrouk, qui officie également sur Cnews, la chaîne accueillant Eric Zemmour. L'empêchant de développer le moindre raisonnement, la journaliste a fait avouer à Mélanie Luce, qui a des origines antillaises, que l'Unef organise parfois des réunions de militants dites « racisées », c'est-à-dire réservées à des adhérents non-blancs. Il s'en est immédiatement suivi un procès en racisme anti-blanc. *Le Figaro* a titré : « Unef, un syndicat à la dérive ». Bruno Retailleau (LR) a dénoncé « le séparatisme de l'Unef ». Bellamy, député européen LR, a parlé « d'une dérive raciste » avant de réclamer, comme Eric Ciotti, la dissolution du syndicat. Le ministre de l'Éducation nationale, lui, a carrément évoqué « des choses qui ressemblent au fascisme ».

La meute qui hurle aujourd'hui contre l'Unef est la même qui dénonce depuis des semaines les prétendus islamo-gauchistes qui

auraient envahi les universités. Derrière ce vocable, des ministres, des dirigeants politiques ou des journalistes veulent disqualifier tous ceux qui dénoncent la campagne de Macron sur le « séparatisme » ou encore sa politique sécuritaire. Refuser la stigmatisation générale des musulmans serait pour eux de la complaisance envers les terroristes.

Cette campagne vise à faire taire les opposants et même à renverser les accusations. Ainsi, l'Unef est accusée d'avoir brièvement posté sur son compte Facebook des photos d'affiches dénonçant publiquement les propos islamophobes tenus par deux enseignants de l'IEP de Grenoble. L'Unef a retiré immédiatement les photos. Mais ce sont les professeurs qui passent aujourd'hui pour des victimes, malgré les propos plus qu'ambigus dont ils revendiquent la paternité et tandis que les adhérents de l'Unef ont été exclus de leurs cours.

On peut être en désaccord politique avec la façon dont certains adhérents ou responsables de l'Unef choisissent de

réagir face au racisme et aux multiples discriminations, bien réelles, que subit toute une fraction de la jeunesse de ce pays. Séparer sinon opposer les discriminations sociales, raciales, sexistes, alors qu'elles sont alimentées et renforcées par la même exploitation capitaliste qui sévit partout sur la planète, ne pourrait mener qu'à une impasse. Il n'y a pas à séparer les opprimés selon leur genre, leur religion ou leur origine, mais à les unir pour combattre l'oppression.

Quand Blanquer ou Ciotti dénoncent le « séparatisme » de l'Unef, ce n'est évidemment pas de ce point de vue. Un Bellamy, militant catholique de Versailles, ancien de la Manif pour tous, ou un Retailleau, catholique vendéen longtemps proche de Philippe de Villiers, pratiquent depuis leur naissance la non-mixité sociale ou raciale, l'entre-soi et au fond le véritable séparatisme. Derrière leur attaque contre l'Unef, se profile une attaque contre tous ceux qui dénoncent les oppressions engendrées par cette société, qu'ils le fassent bien ou moins bien. Pour défendre l'ordre social, ses privilèges et toutes les formes d'oppression qu'il transporte, ces réactionnaires de profession sont prêts à faire feu de tout bois. Ils doivent être renvoyés à leurs ghettos dorés.

Xavier Lachau

Cnews : si le racisme fait de l'audimat...

Le CSA vient de condamner la chaîne d'information Cnews à 200 000 euros d'amende suite aux propos qu'Eric Zemmour a tenus contre les migrants mineurs isolés en septembre dernier.

Que ce soit sur cette chaîne télévisée ou dans le *Figaro magazine* chaque semaine, Zemmour se fait le relais de toute une panoplie de préjugés de droite et d'extrême droite, en particulier centrés autour de ce qui constitue le cœur de son obsession : l'immigration, l'islam, et le « cosmopolitisme ».

Il ne manque pas de soutien, puisque le groupe Canal Plus, propriétaire de Cnews, et dont le principal actionnaire à travers Vivendi est le milliardaire Vincent Bolloré, a réagi en déplorant cette condamnation et en défendant son chroniqueur au nom de la liberté d'expression.

La chaîne semble déterminée à ne rien changer à la place de choix qu'elle donne à Zemmour. Il faut dire que celui-ci a été engagé en connaissance de cause, notamment après avoir été condamné plusieurs fois pour provocation à la discrimination raciale ou à la haine religieuse envers les musulmans.

Pour Cnews, l'essentiel est de faire de l'audimat, dont elle attend des retombées financières certainement supérieures au montant de l'amende. Encourager des préjugés xénophobes et racistes, voilà la bonne affaire !

Lucas Pizet



Éducation : progression du virus et dégradation de l'école

S'appuyant sur les résultats des tests salivaires organisés dernièrement dans certaines écoles, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'est félicité d'un taux de contamination en moyenne d'environ 0,5%.

Un journaliste lui ayant fait remarquer que cela équivaut à 500 élèves [contaminés] pour 100 000, soit un taux supérieur au taux d'incidence national, Blanquer a avancé deux jours plus tard un autre pourcentage, 0,35%, pour conclure : « Dans la population scolaire, il y a un peu moins de contaminations qu'en population générale. »

Il voudrait ainsi masquer l'absence totale de mesures destinées à permettre aux jeunes de continuer à apprendre dans de bonnes conditions. Depuis un an, il n'y a eu aucune embauche massive d'enseignants, de personnels de nettoyage, de surveillants, aucun

recrutement exceptionnel d'étudiants ou de contractuels pour aider les élèves les plus en difficulté. Il n'y a pas eu de construction en urgence de préfabriqués, ni de mesures pour occuper les bibliothèques ou salles de réunion, de musée, aujourd'hui inutilisées, pour accueillir ces jeunes en petits groupes.

Pour l'année prochaine, non seulement il n'y aura pas d'embauche massive, mais dans de nombreux endroits il y aura moins d'heures d'enseignement dans le secondaire et des fermetures de classes en maternelle et primaire. Une situation contre laquelle beaucoup réagissent. À

partir du 22 mars, surveillants et conseillers principaux d'éducation sont appelés à se mobiliser pour obtenir des créations de postes. Le principal syndicat de l'éducation, le SNES, appelle à la grève le 8 avril prochain tous ceux qui accompagnent les élèves en situation de handicap (AESH). Le gouvernement maintient en effet dans la précarité ces 110 000 AESH, qui jouent pourtant un rôle essentiel. Dans de nombreuses régions, parents et enseignants se mettent en

grève, occupent les écoles, manifestent contre la baisse de moyens.

À la rentrée scolaire prochaine, la situation risque d'être beaucoup plus difficile encore, puisque des millions de jeunes scolarisés

auront vécu une année et demie dans des conditions d'enseignement chaotiques. Toutes celles et tous ceux qui n'acceptent pas cette dégradation de l'école ont mille fois raison de réagir.

Aline Rétesse



Lycée Dorian – Paris 11^e : mobilisation contre les mesures d'économies

En février, au lycée Dorian de Paris 11^{ème}, personnel et élèves ont appris qu'à la rentrée prochaine le rectorat de Paris prévoyait une amputation de l'offre de formation en voie professionnelle.

Alors que le lycée accueille depuis 90 ans une formation de Verrerie scientifique, unique en France, le rectorat a choisi d'en supprimer le CAP en deux ans, alors même que les souffleurs de verre sont très recherchés dans les laboratoires scientifiques. Il veut supprimer du même coup le CAP Enseignes et Signalétique. À la question « Que deviendront les élèves de troisième qui demandaient ces CAP? », la réponse de la représentante du rectorat à la délégation reçue le 8 février a été lapidaire : « Ils pourront toujours trouver un autre CAP sur Paris. » Cela montre la considération dont le rectorat fait preuve pour les souhaits des élèves.

D'autre part, dans la recherche d'économies à tout crin, le rectorat souhaite aussi entasser les élèves, en regroupant les classes de baccalauréat professionnel Verrerie avec celles d'Enseignes. Ces mesures

se traduiraient par la suppression de 56 heures d'enseignement dès la rentrée prochaine, soit l'équivalent de trois postes. Cela peut signifier des mutations arbitraires pour des titulaires et la perte d'emploi pour les contractuels.

En février, deux journées de grève et de manifestations au rectorat ont montré l'opposition du personnel. Les vacances de février n'ont pas stoppé le mouvement et, dès la semaine de la rentrée, une assemblée réunissant 40 personnes votait

l'organisation d'une nouvelle journée d'action et de grève. Un groupe a préparé banderoles, tracts, affiches, communiqués de presse.

Jeudi 18 mars, 60 enseignants, assistants d'éducation, agents d'entretien, et aussi des élèves, bien souvent en blouse de verrier, sont venus exprimer leur détermination à conserver les formations et les heures d'enseignement. Lors de la prise de parole, une représentante des parents d'élèves, le maire du 11^{ème} arrondissement et des collègues d'autres établissements sont venus apporter leur soutien. Une nouvelle assemblée se tiendra le 25 mars.

Correspondant LO



Seine-Saint-Denis : la prime ne règle rien

En octobre 2019, le gouvernement a annoncé une prime de fidélisation de 10 000 euros pour les travailleurs de la fonction publique en Seine-Saint-Denis. Un an et demi plus tard, la circulaire précisant les conditions d'obtention de cette prime vient de paraître pour le personnel de l'Éducation nationale.

Fonctionnaires ou contractuels pourront la

toucher, à la seule condition d'avoir travaillé cinq années sans interruption dans le département à partir de 2019, quel que soit le statut. Bien sûr, cette prime ne sera pas négligeable, surtout pour les plus petits salaires, comme ceux des assistants d'éducation ou de vie scolaire

Mais une prime unique, versée une fois, ne remplace pas une augmentation de

salaire. Et surtout, pour convaincre le personnel des établissements de rester plus longtemps en Seine-Saint-Denis, il serait plus efficace, et plus profitable aussi pour la jeunesse scolarisée du département, d'améliorer les conditions d'enseignement.

Mais cela, il faudra l'imposer au gouvernement.

Camille Paglieri

Écoles du Rhône : déficit de remplaçants

Dans les écoles primaires du Rhône, plus de 200 classes sont en attente d'un enseignant remplaçant. Chaque année, dans ce département l'un des moins pourvus de France en moyens de remplacement, de nombreux élèves sont privés d'école pendant des semaines.

Pire encore aujourd'hui, beaucoup d'enseignants sont contaminés par le coronavirus sur leur lieu de travail. Le gouvernement est entièrement responsable de cette situation : en maintenant l'ouverture des écoles sans pour autant créer le moindre poste, il contraint les enseignants à exercer dans des classes surchargées et il n'a rien fait pour permettre au personnel de l'Éducation nationale de se faire vacciner. Cela n'a pas empêché le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), dans un courrier transmis le 15 mars, de rejeter la faute sur le personnel des écoles. Sans preuve, et sans honte, il y prétend que « chaque semaine plus de 40 enseignants sont cas contacts pour avoir pris leur déjeuner ensemble ou avoir organisé une réunion de travail sans masque ». Selon cet inspecteur d'académie, les instituteurs devraient presque s'excuser de venir travailler... et de tomber malades du Covid.

Dans le même courrier,

ce responsable annonce que désormais un enseignant travaillant dans l'enseignement prioritaire (REP et REP+) ne sera plus remplacé. En prétextant que les classes de CP et de CE1 y ont été dédoublées, il demande aux collègues de chaque maître absent de regrouper leurs propres classes pour assurer eux-mêmes le remplacement!

Pour le personnel des écoles, il est hors de question de doubler les effectifs des classes en les regroupant. Et, pour que les élèves puissent apprendre dans des conditions décentes, les maîtresses et maîtres ne peuvent pas être échangés d'une classe à une autre du jour au lendemain. Depuis des années, les parents d'élèves et les enseignants dénoncent le manque de postes de remplaçants. Pour que l'école ne se transforme pas en une simple garderie permettant aux parents d'aller travailler, il faut imposer l'embauche massive de personnel.

Correspondant LO

Castex dans la Nièvre : moins d'écoles, d'emplois, de structures médicales...

Le 9 mars, le Premier ministre, Jean Castex, était dans la Nièvre pour présenter l'acte II du plan Ségur pour l'hôpital. À Cosne-sur-Loire, il s'est d'abord « enthousiasmé ». Il y avait, a-t-il dit, « une vive inquiétude sur l'offre de soins à Cosne-sur-Loire. La mobilisation à partir de l'impulsion que j'ai donnée a été formidable. »

Ainsi le Premier ministre était content d'annoncer que l'hôpital serait « reconstruit avec ses urgences, ses services de médecine, ses soins de suite et de réadaptation ». Mais en réalité c'est d'un hôpital au rabais qu'il parle. L'offre de soins ne sera pas maintenue à Cosne-sur-Loire car, pour cela, il aurait fallu maintenir la chirurgie et la maternité qui y étaient il n'y a pas si longtemps.

Pendant que le Premier ministre entérine la diminution des soins hospitaliers, alors qu'il y a une grave pénurie de médecins dans le département, les plans de licenciements se multiplient.

Ce que les patrons appellent un plan social a été annoncé à l'usine U-Shin à Nevers, où il y aurait

200 licenciements. D'après la direction, la raison serait l'annonce de l'arrêt dans deux ans de la production d'antivols (Neiman) et de verrous de voiture. Mais quand en février 2013 Valeo a vendu son activité Mécanisme d'accès à U-Shin, il y avait 580 travailleurs dans l'usine de Nevers. Il y a un an, en mars 2019, le groupe japonais Minebea Mitsumi a lancé une OPA (offre publique d'achat) sur U-Shin et en a pris le contrôle. Les antivols et les verrous de voiture ne sont sans doute pas la principale raison des licenciements annoncés.

Ces licenciements s'ajoutent à d'autres. À Imphy, le groupe Eramet a décidé de licencier dans sa filiale Aubert et Duval; 31 licenciements sont prévus. À Nevers,



Manifestation au lycée Maurice-Genevoix de Decize.

le restaurant Flunch ferme et cela va entraîner 23 licenciements. Ces licenciements récents s'ajoutent à la fermeture d'Altifort-Valloirec et Conforama à Cosne-sur-Loire, avec 147 licenciements en 2019. En 2018, à Nevers, l'usine Seln, fabriquant des moteurs de machines à laver, fermait, avec 74 licenciements. Quelques mois auparavant, c'était l'usine Anvis à Decize (caoutchouc automobile et industriel) qui licencierait 220 personnes sur 450.

L'Éducation nationale vient d'annoncer, comme les années précédentes, son plan de suppressions de postes pour le département. Douze classes de primaire

et maternelle seront fermées et 22 postes supprimés dans le secondaire. Deux villages, Ternant et Saint-Seine, n'auront plus d'école. Dans le secondaire, il y aura des classes de sixième à 30 élèves ou des classes supprimées, comme au lycée Maurice-Genevoix à Decize.

La Poste vient aussi de décider de réduire les horaires d'ouverture dans vingt bureaux dans le département. 150 emplois y ont disparu en six ans. À EDF, on est passé de 500 travailleurs à 150. À l'Équipement, il y avait 1 100 agents, ils ne sont plus que 200.

Les élus locaux se lamentent régulièrement sur la désertification du

département et proposent, encore et toujours, des subventions pour attirer de l'activité. Mais depuis des décennies des millions ont été déversés en fonds perdu dans les coffres-forts, et les licenciements n'ont pas cessé.

Dans les services publics, ou ce qu'il en reste, l'État fait des économies en taillant dans les structures existantes et en supprimant des postes. Pour faire plus de profits, les industriels réorganisent et suppriment des emplois. Public-privé, c'est la même politique criminelle. Pour les travailleurs, cela doit être la même lutte.

Correspondant LO

Contrats des restaurateurs : AXA condamné

Depuis le début de l'année, plusieurs restaurateurs ont obtenu en justice la condamnation de leur assureur, AXA, qui a fait appel.

Victimes de fermetures administratives pendant les deux confinements, ces restaurateurs réclament des indemnités pour leurs pertes dans ces périodes. Pour la première fois, le 25 février, un restaurant de Marseille, L'Espigoulier, a gagné en appel contre l'assureur.

Environ 15 000 restaurateurs ont en effet souscrit un contrat multirisque professionnel avec AXA. Ce contrat stipulait qu'ils seraient indemnisés en cas de fermeture administrative suite à une épidémie. Mais, suite à la crise sanitaire et pour éviter d'avoir à les indemniser, AXA s'appuyait sur une ambiguïté créée par une autre clause du contrat. Cette dernière excluait le cas d'une fermeture administrative, si elle concernait

d'autres restaurants du même département, ce qui était évidemment le cas lors des confinements. En octobre dernier, AXA a envoyé un avenant aux contrats, pour retirer explicitement ce type d'épidémie de la garantie à partir du 1^{er} janvier 2021. Ainsi, en pleine pandémie de Covid-19, l'assureur a décidé de se débarrasser du risque... de payer

En se battant pour obtenir leur dû, ces restaurateurs lèvent un coin du voile sur les méthodes des capitalistes de l'assurance, qui prélèvent une véritable dîme sur la société. Malgré la crise, AXA a engrangé 3,16 milliards d'euros de bénéfice net en 2020, et a largement les moyens de payer ce qu'il doit aux restaurateurs.

Charles Legoda

Données médicales : protection négligée

Fin février, des données médicales très sensibles de plusieurs centaines de milliers de patients ont fuité pour se retrouver disponibles sur Internet, avec des conséquences potentiellement très graves pour les personnes concernées.

Les laboratoires d'analyses médicales qui traitaient ces patients utilisaient tous un même logiciel de gestion médicale et administrative, commercialisé par l'entreprise d'informatique pour la santé Dedalus France. Celle-ci a indiqué qu'une enquête était en cours pour déterminer

les causes de la fuite de données, mais a également expliqué qu'elle n'assurait plus la maintenance du logiciel en cause, depuis qu'elle l'a retiré du marché il y a quelques années.

Les mastodontes du numérique comme Google ou Facebook ne sont pas les seuls à disposer de données

personnelles sur tout un chacun. Nombre d'autres entreprises en font leur fonds de commerce, sans se préoccuper de la sécurité de ces données, comme en témoigne le fait que le logiciel en cause ici a été progressivement délaissé par l'entreprise, qui n'assurait plus de mises à jour.

Mais, dans un système où le marché est roi, comment s'étonner que les données personnelles deviennent une marchandise comme une autre ?

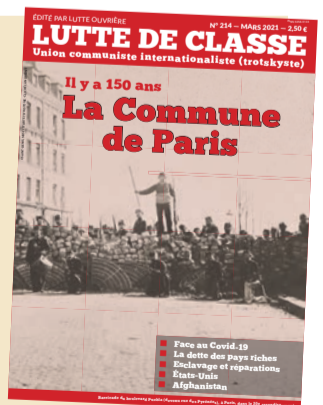
Correspondant LO

Lisez Lutte de classe, revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 214 (mars 2021) :

- La Commune de Paris et ses enseignements pour aujourd'hui
- Face au Covid-19 : raisonner et agir en militant ouvrier
- La dette des pays riches, celle de la bourgeoisie
- Esclavage : la question des réparations
- La situation aux États-Unis
- Afghanistan : après des décennies de manœuvres impérialistes

Prix : 2,50 euros – Envoi contre cinq timbres à 1,28 euro.



Turquie : la fuite en avant d'Erdogan

Vendredi 19 mars à minuit, Recep Tayyip Erdogan, le président turc, signait une ordonnance pour se retirer de la convention internationale d'Istanbul, traité du Conseil de l'Europe imposant aux gouvernements d'adopter une législation réprimant les violences faites aux femmes.

Erdogan avait pourtant fait l'éloge de cette convention en 2011, lors de sa signature. Pourquoi ce changement brusque? En fait, depuis des mois, les milieux islamistes profitent des difficultés économiques affrontées par le gouvernement pour imposer leur morale réactionnaire et leur profonde misogynie. Alors, cette décision peut être une occasion de leur plaire, au moment où le mécontentement monte dans tout le pays.

Erdogan, qui veut s'afficher comme « le grand Sultan » aux pouvoirs illimités, s'est heurté à un obstacle. De nombreuses femmes ont fait entendre sans tarder leur protestation contre sa décision. « *Annule ta décision et applique le traité* », « *Ce sont les femmes qui gagneront cette guerre* », a-t-on pu voir affiché dans les manifestations, à Istanbul, Ankara et Izmir. Des associations de juristes et d'avocats ont déclaré cette décision d'Erdogan nulle et non avenue, et les mobilisations continuent, exigeant son annulation.

En Turquie, ces dernières années, la dégradation de la situation économique et le renforcement des idées réactionnaires ont provoqué une croissance continue des féminicides. En 2020, plus de 300 femmes ont été tuées par leur mari ou par leurs

proches et, depuis le début 2021, le meurtre de plus de 80 femmes est à déplorer. En une seule journée, le 22 mars, une femme a été tuée par son mari policier à Izmir et une autre, aux environs d'Adana, par son ex-mari.

Mais une fois de plus cette décision d'Erdogan apparaît comme une tentative de diversion et de fuite en avant devant les difficultés qui s'accroissent. Sur le plan économique, l'équilibre financier de l'État est plus que jamais compromis. Il y a peu, pour tenter de renflouer les caisses, le gouvernement, n'hésitant pas à recourir aux pratiques en usage dans l'Empire ottoman, a même décrété l'obligation, pour tous les bijoutiers, d'« avancer » à l'État 500 grammes d'or chacun. Nul ne sait si Erdogan comptait marchander ces avances, toujours est-il que les bijoutiers n'ont pas joué le jeu.

Le même vendredi 19 mars, à minuit, le gouverneur de la banque centrale a été limogé par décret. Nommé par Erdogan lui-même il y a à peine quelques mois, Naci Agbal est le quatrième à être éjecté du poste depuis juillet 2019. La raison invoquée est d'avoir voulu augmenter le taux d'intérêt de 17 à 19%. Mais l'État frôle la faillite, les revenus



Sur la banderole: «La convention d'Istanbul est toujours là!»

extérieurs, notamment ceux du tourisme, sont en chute libre, tombés de 50 milliards de dollars à 15 milliards, les dépenses et le déficit n'ayant pas diminué pour autant. Non seulement le gouvernement n'est pas en mesure de payer les échéances des dettes, mais même le paiement des intérêts est compromis. Dans ces conditions, la Bourse d'Istanbul a suspendu à deux reprises les cotations le 22 mars, perdant presque 8% en quelques heures ce même jour, et la livre turque a encore dévié de presque 10%.

La situation est telle qu'Erdogan et son gouvernement ne sont plus à même d'arroser de leurs générosités leurs amis et partisans. Mais surtout ils ne peuvent

pas arrêter la dégradation continue du niveau de vie de la population, y compris de la partie qui votait pour eux.

Dans cette impasse, Erdogan et son parti l'AKP cherchent à détourner l'attention de l'opinion publique. Aux décisions destinées à complaire aux courants religieux et réactionnaires, aux coups d'éclat en matière de finances, s'ajoutent les prises de position anti-Kurdes et la poursuite des arrestations d'opposants.

Dans la presse aux ordres, la seule autorisée, court le bruit que le parti HDP, prokurde, pourrait être interdit et ses députés arrêtés, accusés d'être des terroristes. Un de ces députés a déjà été arrêté et l'immunité parlementaire de 25 d'entre eux

suspendue. Le 22 mars, dans 53 départements différents, 184 personnes liées aux milieux militaires ont été arrêtées, accusées d'être des terroristes au service de Fethullah Gülen, ex-rival et désormais ennemi juré d'Erdogan.

La population travailleuse paie chèrement le prix de la crise économique, exacerbée par la politique d'Erdogan et de l'AKP, par l'inflation et les brutales dépréciations de la livre turque. Mais les récents rassemblements d'étudiants hostiles à ce gouvernement, comme les manifestations provoquées par ses prises de positions misogynes et provocatrices, montrent que la dictature du « grand Sultan » ne suffit plus à faire taire les opposants.

Julien Silva

Birmanie : dictateurs et exploités

Le 1^{er} février, l'armée birmane prenait le pouvoir, balayant le semblant de décorum électoral mis en place depuis 2011. La diplomatie française, si prompt d'habitude à donner des leçons de démocratie, a attendu un mois avant d'émettre une timide protestation.

C'est seulement le 20 mars, alors que la répression des manifestations populaires en Birmanie a déjà fait des centaines de morts, alors que des milliers de combattants contre la dictature sont en prison et que des secteurs de la classe ouvrière commencent à se soulever, qu'EDF a suspendu provisoirement son projet de construction d'un barrage en Birmanie.

Le projet de barrage, comme tous les projets industriels de ce pays que l'état-major considère comme sa propriété personnelle, n'avait pu se conclure qu'avec la bénédiction des militaires.

Il nécessite même leur participation active, car ce sont les soldats qui se chargent de faire évacuer les villages promis à la noyade. EDF ne pouvait l'ignorer. Il est vrai qu'il n'est ni le seul ni le premier groupe français à avoir bénéficié des faveurs des militaires.

Le groupe Total, par exemple, n'a toujours rien déclaré sur le coup d'État. Il est un des premiers investisseurs et a même été, en 2017, le premier contribuable étranger en Birmanie. C'était un prêt pour un rendu, puisque le régime militaire lui avait fourni de la

main-d'œuvre quasi servile pour construire son gazoduc et exploiter en toute tranquillité le champ gazier birman.

Le groupe Accor, autre fleuron du capitalisme français, est également muet sur le massacre des manifestants, éventuellement assassinés jusque devant son hôtel

de luxe de Rangoun. Il est vrai qu'il s'agit d'un investissement commun effectué avec un groupe financier lié à l'armée, et qu'un groupe hôtelier de taille mondiale se doit de ne pas cracher dans la soupe.

Depuis la pseudo-démocratisation de 2011 et sous

l'égide du ministère des Affaires étrangères, les relations économiques entre la France et la Birmanie se sont renforcées. En 2012, la France exportait pour 19 millions d'euros vers la Birmanie et en importait pour 66 millions de marchandises. En 2019, ces chiffres étaient respectivement de 150 et 400 millions d'euros, dont 90% en produits textiles fabriqués par les jeunes ouvrières birmanes. Les conditions de travail imposées par les patrons et les militaires dans les usines du pays ont donc fait le bonheur des Carrefour, Auchan, Leclerc et autres.

Les tardives protestations démocratiques des autorités françaises masquent mal leur souci de voir continuer les bonnes affaires de leurs capitalistes.

Paul Galois



Congo-Brazzaville : Sassou-Nguesso, gardien des intérêts pétroliers français

Denis Sassou-Nguesso, au pouvoir depuis 36 ans au Congo-Brazzaville, a été réélu avec plus de 88 % des voix. Ce résultat était joué d'avance, dans un pays où les principaux opposants sont en prison et où personne ne peut s'exprimer librement.

Sassou-Nguesso est l'un des plus anciens piliers de l'impérialisme français en Afrique, et l'homme de la compagnie pétrolière Total, jadis Elf-Aquitaine. Parachutiste, ancien lieutenant de l'école d'infanterie française de Saint-Maixent, il se hissa à la faveur d'une mutinerie au rang de ministre dans ce qui était alors la République populaire du Congo, un régime où les drapeaux rouges déployés dans les rues et les liens avec les régimes d'Europe de l'Est

et la Chine n'empêchaient pas les rapports privilégiés avec Elf-Aquitaine, ni d'ailleurs l'oppression de la population. Sassou-Nguesso, grand ami d'Albin Chalon, alors président de cette compagnie, était l'homme à travers lequel passaient ces liens.

Arrivé à la présidence en 1979, il laissa à Elf la mainmise sur la quasi-totalité du pétrole découvert dans les eaux congolaises, suivant en cela l'exemple de son voisin Omar Bongo au

Gabon. Mais, en 1992, il ne recueillit que 16% des voix aux présidentielles et arriva troisième derrière Pascal Lissouba et Pascal Kolélas. Elf craignait de se voir évincé en même temps que son poulain, d'autant plus que Lissouba, devenu président, avait le mauvais goût de se tourner vers une compagnie américaine. La compagnie alimenta alors une des plus sanglantes guerres civiles qu'ait connues l'Afrique.

Les milices des trois adversaires, Sassou Nguesso, Lissouba et Kolélas, respectivement surnommées les cobras, les zoulous et les ninjas, s'affrontèrent d'abord dans la capitale Brazzaville, puis dans tout le pays. Elf ne pouvait être que vainqueur, puisque la compagnie armait les trois camps. Finalement, elle et les dirigeants français firent pencher la balance en faveur de

Sassou-Nguesso. Des mercenaires français intervinrent à ses côtés, ainsi que des soldats du dictateur tchadien Idriss Deby et des débris de l'armée vaincue du régime génocidaire rwandais. L'armée angolaise entra aussi dans le conflit et toutes ces troupes, financées par les caisses noires d'Elf, remirent Sassou-Nguesso au pouvoir en 1997.

Pendant ces années de guerre, Brazzaville fut en grande partie détruite et 400 000 personnes perdirent la vie. Les bandes armées issues de ce conflit allaient continuer pendant des années à semer la terreur dans certaines régions.

Aujourd'hui, Total est toujours de loin le premier producteur de pétrole au Congo, et les marchés des champs pétroliers découverts ou renouvelés sont toujours arbitrés en sa faveur.

La famille et le clan de Denis Sassou-Nguesso en profitent largement. Plusieurs de ses membres, dont le fils du président, sont visés par l'enquête sur les « biens mal acquis » concernant les circuits opaques qui font passer l'argent du pétrole dans leurs poches en transitant par des paradis fiscaux.

Quant à la population, une grande partie végète dans la misère. Des retraités doivent vivre sans ressources, les pensions de certains d'entre eux n'étant pas été payées depuis 18 trimestres, alors que la famille du président se paye palaces sur la Côte d'Azur et voitures de luxe.

Tout cela convient parfaitement aux dirigeants français, aujourd'hui comme hier, puisque cela convient à Total.

Daniel Mescla

Migrants : liberté de circulation !



Nabody, une fillette malienne de deux ans, secourue mourante en pleine mer alors qu'avec une cinquantaine d'autres migrants elle tentait de gagner les Canaries sur une embarcation de fortune, est finalement décédée dans un hôpital de l'archipel.

Ce sauvetage médiatisé et ce décès ont soulevé une légitime émotion en Espagne. La mort de cette fillette n'est malheureusement ni la première ni la dernière. En Afrique, la crise économique a privé de ressources nombre de travailleurs précaires ou employés dans le tourisme ou la pêche. De nouveau, des dizaines de milliers d'hommes et femmes n'ont plus d'autre solution que de partir tenter leur chance ailleurs. En 2020, ils étaient plus de 23 000, huit fois plus qu'en 2019, à avoir pris la mer entre l'Afrique et les Canaries, îles espagnoles et porte d'entrée de l'Europe. Au moins 1 851 y ont perdu la vie. Nabody est la 19^e victime de ce périple depuis le 1^{er} janvier.

Bien que cette route soit connue comme des plus mortelles, les migrants sont

de plus en plus nombreux à l'emprunter au péril de leur vie. Ils y sont poussés par les gouvernements européens. Ceux-ci ont non seulement fermé leurs frontières, livrant les migrants aux mains de passeurs qui les embarquent dans des esquifs, mais ils ont aussi passé des accords avec plusieurs pays, comme la Libye ou la Turquie, pour qu'ils se chargent de fermer eux-mêmes les routes réputées moins périlleuses permettant de franchir la Méditerranée.

Le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, a lui aussi trouvé bon de faire part de sa douleur après le décès de Nabody. Mais lui comme Macron et les autres chefs de gouvernements qui font de l'Europe une forteresse en sont directement responsables.

Serge Benham

Un appel pour Mumia Abu-Jamal

Testé positif au Covid-19, le prisonnier politique noir-américain Mumia Abu-Jamal, 66 ans, est laissé sans soins alors qu'il souffre de graves difficultés respiratoires, de défaillances cardiaques et de problèmes cutanés invalidants.

Ex-président de l'Association des journalistes noirs de Philadelphie, Mumia a passé près de 40 ans en prison. Il est actuellement à l'isolement à l'infirmerie de la prison de Mahanoy en Pennsylvanie. Condamné en 1981 dans un procès inéquitable pour le

meurtre d'un policier qu'il n'a pas commis, il a échappé deux fois à la peine de mort grâce à la mobilisation internationale, mais reste détenu à vie sans possibilité de libération conditionnelle.

Le Comité mondial pour sa libération, le Syndicat des écrivains américains (NWU), la Fédération internationale des journalistes, le collectif français regroupant une centaine d'organisations, dont Lutte ouvrière, appellent à envoyer des mails aux autorités américaines pour exiger

que Mumia soit libéré et soigné en urgence.

Un texte bilingue de protestation peut être envoyé à trois destinataires :

- Tom Wolf, gouverneur de Pennsylvanie : brunelle.michael@gmail.com

- John Wetzel, secrétaire d'État aux Affaires pénitentiaires de Pennsylvanie : jowetzel@state.pa.us

- Larry Krasner, procureur de Philadelphie : justice@phila.gov

On trouvera ce texte sur notre site

www.lutte-ouvriere.org



Manifestation pour Mumia à Philadelphie.

Des Communes à Lyon, à Marseille, au Creusot...

Le 4 septembre 1870, en province comme à Paris, et même avant Paris pour Lyon et Marseille, l'effondrement de l'Empire entraîna la proclamation de la République. Dans bien des villes, elle s'accompagna de mobilisations populaires tendant à créer des Communes, au sens où l'entendaient les prolétaires avec leurs traditions de lutte.

Vingt ans après la révolution de 1848, les années 1869-1870 avaient été marquées par des luttes ouvrières. À Lyon et dans sa région par exemple, toutes les professions avaient été touchées. La grève des ouvrières de la soie, la grande grève des mineurs de Saint-Etienne réprimée par la troupe restaient dans les mémoires. Les villes avaient elles aussi une Garde nationale, évidemment moins nombreuse et organisée que celle de Paris. Dans les quartiers ouvriers vivaient des militants, des travailleurs conscients qui, dès le début, furent méfiants à l'égard du nouveau gouvernement de la Défense nationale de Gambetta.

Dès septembre, des insurrections se produisirent, voire des tentatives d'instaurer des Communes; des travailleurs créèrent ou réactivèrent leurs propres organisations, dont certaines étaient armées.

À Lyon et Marseille

Le 4 septembre, à Lyon, la foule envahit l'hôtel de ville, arbora le drapeau rouge, proclama un comité de salut public comportant «des gens de la classe la plus basse», selon le témoignage méprisant d'un républicain modéré. Un comité de sûreté générale s'empara de l'hôtel de police. Le drapeau rouge flotta aussi sur la mairie du quartier ouvrier de la Guillotière. Les gardes nationaux profitèrent des événements pour s'armer, en récupérant dans les forts les fusils qu'on leur avait refusés jusque-là.

Le comité de salut public, dont les participants étaient loin de vouloir tous une Commune, n'eut qu'une existence éphémère. La mobilisation s'effrita, mais résista dans les quartiers ouvriers. Louis Andrieux, un des républicains bourgeois pressés de voir l'ordre restauré à Lyon, écrivit plus tard que cette Commune «se réfugiera dans les comités révolutionnaires, d'où elle menacera le représentant du pouvoir central, provoquera des prises d'armes et, en des retours éphémères, apparaîtra de nouveau à l'hôtel de ville, sans avoir besoin d'y rapporter son drapeau, qui

n'aura pas cessé d'y défier les couleurs nationales».

Parmi ces retours éphémères, on trouve la tentative de Bakounine, qui exhorta les travailleurs à prendre l'hôtel de ville le 28 septembre. La troupe et la Garde nationale des quartiers bourgeois les empêchèrent.

À Marseille aussi, le 5 septembre, la population envahit la préfecture. Aux côtés de l'administration officielle tenue par des républicains modérés et ra-



Bombardement de la Commune de Marseille, le 14 avril.

dicaux, un autre pouvoir non officiel s'exerçait, formé par des gardes civiques armés des fusils récupérés à la préfecture et venus des quartiers ouvriers: «Nous nous souvenons de 1848 et de 1850. Nous nous méfions de ceux qui embrassent la République pour mieux l'étouffer demain», déclaraient ces gardes à leurs détracteurs.

Comme à Lyon, les manœuvres des envoyés du gouvernement de Gambetta exaspérèrent la population. Le 1^{er} novembre, à Marseille, une tentative de créer une Commune regroupa les opposants radicaux et socialistes, dont des membres de l'AIT, le 1^{er} Internationale, en réponse au commissaire du gouvernement venu rétablir l'ordre. Le 3 novembre, après une brève résistance des gardes civiques, la tentative échoua.

La mobilisation ne disparut pas pour autant. D'autres villes avaient proclamé la République, les ouvriers s'y mobilisaient, tous méfiants envers le nouveau gouvernement, comme à Saint-Etienne où s'organisa une Garde nationale, ou à

Grenoble, dont la population exigea la démission du commandement militaire.

Après le 18 mars

Aussitôt après le 18 mars, à l'annonce de la Commune de Paris, des villes ouvrières se mobilisèrent ou se remobilisèrent. Cela fut souvent bref. Quelques mois avaient permis de clarifier aux yeux de la plus grande partie de la population ouvrière ce qu'était cette République, mais avaient donné le temps au gouvernement de se préparer. Le parti de l'ordre avait conquis l'Assemblée, dont la majorité était même monarchiste.

À Lyon, le 21 mars, la Garde nationale fit battre le rappel dans les quartiers ouvriers, la foule s'assembla sur la place des Terreaux aux



Troubles à Lyon (30 avril 1871).

Gravure populaire, Bibliothèque nationale — Estampes.

créée avec des représentants des républicains radicaux, de la Garde nationale, de l'Internationale et du conseil municipal. Rapidement, les autorités municipales prirent la fuite avec les fonctionnaires. Le général Espivent, après avoir lui aussi quitté la ville, rassembla ses troupes à Aubagne. Encore conciliatrice, submergée par les tâches matérielles, la commission se montra impuissante à organiser la défense contre une attaque prévisible. Le 4 avril, Espivent fit bombarder la préfecture, envoya la troupe à l'assaut des barricades. Il donna le signal de fusillades systématiques et d'arrestations massives, dont celles des chefs du mouvement que le conseil de guerre condamna à mort.

D'autres villes virent l'occupation de leur hôtel de ville et la proclamation de Communes éphémères: Saint-Étienne, Narbonne, Le Creusot... L'armée fut chargée de mettre fin à ces révoltes. Les rares soldats qui refusèrent de tirer sur la foule furent fusillés. Toulouse, Limoges, Bordeaux, Nevers, Vierzon, connurent aussi des tentatives mais, partout, Versailles imposa son ordre.

Ainsi, les tentatives de créer des Communes dans tout le pays tournèrent court, sans coordination entre elles ni avec Paris, restant minoritaires bien que, comme le notent même les rapports de police à propos

de Lyon, «une large partie de la population fût sentimentalement gagnée aux communards parisiens».

Comme à Paris, les militants appartenaient à diverses tendances, blanquistes, anarchistes, internationalistes de l'AIT. Mais, surtout, ni à l'échelle locale ni à l'échelle nationale ne s'imposait une direction politique qui aurait pu coordonner l'action, rallier non seulement l'ensemble des travailleurs mais aussi leur gagner des alliés dans la toute petite bourgeoisie, appauvrie elle aussi par la politique de l'Empire.

La Commune parisienne s'adressa aux travailleurs des villes et des campagnes, revendiquant «la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous». Mais, croulant sous les tâches, elle ne pouvait suppléer au parti révolutionnaire qui faisait défaut et qui aurait permis d'organiser les forces du prolétariat sur tout le territoire. Les tentatives faites dans les diverses villes n'en montrent pas moins combien la Commune de Paris représentait un mouvement révolutionnaire prolétarien bien réel dans tout le pays, allant bien au-delà des murs de la capitale.

Sylvie Maréchal

(Notre série d'articles sur la Commune, commencée dans notre n° 2746 du 19 mars, se poursuivra dans nos prochains numéros)



La prise de l'hôtel de ville de Saint-Étienne par les communards.

Ikea : un flicage si courant

Le procès de dix anciens dirigeants d'Ikea France, de quatre policiers et d'un détective privé a démarré lundi 22 mars au tribunal correctionnel de Versailles pour « avoir mis en place un système d'espionnage organisé » contre des salariés et des clients.

Entre 2003 et 2012, la direction d'Ikea France a collecté des informations personnelles sur des militants syndicaux ou des travailleurs dont le train de vie ou les fréquentations intriguèrent leur hiérarchie et avant chaque embauche en CDI. Des traces d'enquêtes portant sur plus de 330 salariés ont été retrouvées mais tout un stock de documents ayant été détruit en 2012, quand l'affaire a été rendue publique, des centaines d'autres noms ont été effacés.

Les dirigeants d'Ikea ont eu recours aux services de la société Eirspace, une officine spécialisée dans le renseignement économique.

Fondée par un ancien des Renseignements généraux, elle accédait aux informations du Système de traitement des infractions constatées, le Stic, un fichier central de la police supposé confidentiel. Contre un peu d'argent ou par amitié, des policiers en poste en transmettaient les informations. C'est ce recours illégal à des policiers en activité qui est reproché à Eirspace, pas ses enquêtes sur des salariés. Pour moucharder les délégués du personnel ou d'autres travailleurs à l'intérieur de ses magasins, Ikea s'est également appuyé sur les services de la société de sécurité GSG.

Pour une fois, les



méthodes de flicage patronal donnent lieu à un procès médiatisé. Ceux qui se sont fait prendre la main dans le sac seront probablement condamnés. Mais les méthodes d'Ikea n'ont rien d'exceptionnel. Déjà, avant le moindre entretien d'embauche, n'importe quel service de Ressources humaines effectue une recherche sur Google ou d'autres réseaux sociaux. Mais les patrons disposent de multiples autres réseaux

parallèles, bien plus performants, pour obtenir des renseignements plus confidentiels sur les travailleurs, en particulier sur des militants qu'ils ont dans le collimateur. Il y a les officines privées du type Eirspace. Celles-ci recrutent régulièrement des anciens policiers ou des membres de la DGSE pour mener des enquêtes et même pour intimider des salariés jugés indésirables. Des articles récents de *Libération* et du

Canard enchaîné ont relaté les exploits d'anciens barbouzes qui se sont fait prendre car un peu trop pieds nickelés.

Quant aux plus grandes entreprises, elles peuvent compter sur la collaboration directe des Renseignements généraux ou des services des préfectures et de l'État. Défendre l'ordre social et les intérêts des puissants sont leurs principales missions.

Xavier Lachau

Cantines d'entreprises : manger seul et... travailler les uns sur les autres

Mardi 23 mars, la dernière décision du gouvernement concernant les cantines d'entreprises a été rendue publique, et doit être mise immédiatement en application. Dans le cadre de la sécurité sanitaire, chaque salarié devrait disposer de 8 m² pour son emplacement de restauration !

Cette injonction, comme beaucoup d'autres, laisse perplexe. Quand on sait ce qui se passe dans les entreprises et la façon dont les salariés sont traités, on peut douter qu'elle conjure vraiment le risque sanitaire.

Par exemple, au centre financier de la Banque postale de Bourseul à Paris, la direction a décidé que,

au-delà de ces 8 m² par salarié dans la cantine collective, elle supprimait tous les lieux où les employés pouvaient amener leur repas ou prendre une pause. Bien loin d'offrir des lieux conformes à ces obligations, elle laissait les employés sans solution, provoquant une vive émotion et des protestations de la part du personnel. Car,

si des petites protections ont été installées pour le travail, les salariés sont loin de bénéficier de 8 m² d'espace personnel.

Dans bien des usines, chantiers, centres logistiques ou commerciaux, les directions n'ont que faire de mettre en sécurité leurs salariés. Les chaînes tournent aussi vite qu'avant, la maîtrise est sur le dos des ouvriers pour qu'ils triment toujours plus vite et à moins nombreux, et souvent les uns sur les autres. En revanche, si, dans ces conditions intolérables, un travailleur oublie de mettre son masque pour respirer un peu, il risque la sanction, voire le licenciement. Le gouvernement n'a en aucune façon mis en demeure les employeurs de faire travailler les salariés dans des locaux et des conditions adaptés.

Alors, non seulement les 8 m² pour manger resteront le plus souvent du domaine de la théorie, mais à quoi serviront-ils si, le reste du temps, une grande partie des salariés, ouvriers en particulier, sont toujours contraints de travailler entassés les uns sur les autres ?

Paul Sorel

Saft - Nersac : les empoisonneurs courent toujours

Vendredi 12 mars, 40 salariés et ex-salariés de la Saft de Nersac, en Charente, se sont déplacés à Bordeaux pour assister au procès qu'ils ont engagé contre leur patron pour les avoir exposés au cadmium pendant des années.

Ce métal lourd très toxique est utilisé dans la fabrication de certaines des batteries produites par la Saft, devenue à Nersac Art energy. On connaît sa dangerosité au moins depuis le début des années 1970 : il a des effets toxiques sur les reins, le squelette et l'appareil respiratoire. Il s'absorbe par voies digestives et aériennes et est classé comme cancérigène. Plusieurs centaines de travailleurs de la Saft ont manipulé ce produit. Plusieurs d'entre eux ont développé des cancers atteignant les organes vitaux (foie, rein, pancréas) et certains sont décédés.

Les travailleurs de la Saft ont engagé le combat en 2012. Leur patron a utilisé tous les recours juridiques pour ne pas reconnaître sa responsabilité dans l'empoisonnement. En 2016, le tribunal correctionnel d'Angoulême a condamné la Saft et son dirigeant de l'époque à payer une amende de... 10 000 euros, mais ils ont fait appel et obtenu la relaxe. Les salariés ont alors fait un pourvoi en cassation,

qui a effectivement cassé l'arrêt de la cour d'appel et renvoyé l'affaire devant une autre cour d'appel. C'est cette audience qui devait se tenir vendredi 12 mars à Bordeaux.

Mais, encore une fois, les avocats de la Saft ont utilisé un élément de procédure et fait une demande de renvoi pour gagner du temps et épuiser financièrement et psychologiquement les salariés. Aucun dirigeant de Nersac ne s'est déplacé et la cour a renvoyé le procès au 2 juillet prochain.

Comme pour l'amiante, les patrons ne reconnaissent jamais leurs responsabilités d'empoisonneurs, même quand les faits sont avérés. Ils ont dans le système économique suffisamment de pouvoir et de moyens pour pouvoir utiliser tous les recours possibles et faire traîner les procès en comptant sur la lassitude des plaignants. Cela n'a pas entamé le moral des travailleurs, qui ont conscience que leur combat sera long.

Correspondant LO

VALENTIN CEBRON LE PARISIEN



Les paniers repas prônés par le gouvernement.

Hôpital Pitié-Salpêtrière – Paris : la troisième vague est là

De vagues d'épidémie en vagues d'épidémie, les services hospitaliers et les équipes s'épuisent. Le « quoi qu'il en coûte » de Macron se comprend aujourd'hui avec des relents de « quoi qu'il en coûte pour les patients et pour les soignants ».



Il y a moins de deux ans...

À la Pitié-Salpêtrière comme partout, le répit n'a jamais eu lieu, car, après la première vague, il a fallu travailler d'arrache-pied pour accueillir les patients qui n'avaient pas pu être pris en charge correctement, faute de lits.

En fait, dès le mois de juin, tout a refonctionné comme avant, avec le sous-effectif au quotidien. Beaucoup de soignants sont partis et les postes n'ont pas tous été pourvus. Du coup, les nouveaux arrivent dans des conditions qui ne leur donnent pas beaucoup envie de rester et le cercle vicieux s'installe. C'est vrai dans

tous les services, les réanimations et les services d'hospitalisation, qu'ils soient au plus près du Covid ou non. Ce sont des embauches massives qui seraient nécessaires, pas simplement le remplacement des derniers partis.

Concernant la troisième vague, la situation est très différente d'un hôpital à un autre. À la Pitié-Salpêtrière, les réanimations et les hospitalisations classiques sont restées peu occupées par des patients ayant le Covid, au contraire d'autres hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) comme Tenon ou

Avicenne par exemple qui étaient débordés. Mais, depuis mi-mars, les services en première ligne se remplissent à nouveau et ceux en deuxième ligne vident leurs lits pour pouvoir accueillir les patients Covid qui ne manqueront pas d'arriver.

Le ballet recommence donc avec la déprogrammation mais aussi la saturation des Urgences. Elles vont rapidement manquer de lits pour la prise en charge des patients non-Covid qui nécessiteraient d'aller dans des services spécialisés. Pendant ce temps, la vaccination au compte-gouttes se poursuit. Le personnel doit traverser l'hôpital, souvent en dehors de ses horaires de travail, en ayant bataillé pour trouver un rendez-vous et en calculant d'être en repos le lendemain en cas d'effets secondaires un peu trop violents. Depuis le retrait de l'AstraZeneca pour les moins de 55 ans, la vaccination est quasiment à l'arrêt, car le vaccin Pfizer n'est pas disponible en assez grande quantité pour tous ceux qui le souhaitent.

Ainsi, les directions d'hôpital gèrent la crise sanitaire comme le fait le gouvernement : en programmant les économies à faire aux dépens du personnel et des patients.

Correspondant LO



Nos lecteurs écrivent Hôpital psychiatrique : manque dramatique de moyens

« Des médecins aux agents d'entretien, le personnel de l'hôpital psychiatrique de Jury, en Moselle, est à bout. Certains travaillent dans les pavillons Covid quotidiennement depuis un an maintenant. Nous venons tout juste de sortir d'une vague bien pire que la première. Le dernier gros cluster de l'hôpital s'est stabilisé il y a de ça à peine deux semaines. Malgré cela il reste des cas positifs au Covid dans différents bâtiments, dont un majoritairement contaminé qui tend à devenir un nouveau cluster. Ce serait le septième de l'hôpital depuis décembre !

Le manque de moyens et la dégradation des hôpitaux psychiatriques ne datent pas d'hier, mais ont empiré avec la crise sanitaire. Les pavillons de l'hôpital sont anciens et ne permettent pas les gestes barrières. Il y a des chambres à deux voire trois lits, les sanitaires et salles de bains... tout est collectif. Difficile dans ces conditions d'isoler les personnes contaminées.

Les congés sont repoussés et les heures supplémentaires sont quasi obligatoires. Les temps de pause ne sont pas pris à cause de la charge de travail écrasante, aggravée pour faire les chambres des patients positifs. Sans oublier le

risque de contamination qui est très élevé. Beaucoup de collègues sont déjà tombés malades, certains avec des difficultés de rémission, plusieurs sont à risque. Et pourtant on nous demande de ne pas nous déclarer, si l'on est positif mais asymptomatique, et donc de venir travailler. Ces dernières semaines, pour deux bâtiments, une bonne vingtaine d'employés étaient positifs, sans compter les patients.

La situation des patients est dramatique avec cette crise sanitaire. Ils sont enfermés dans leurs chambres pendant plusieurs jours ou semaines, suivant la situation de leur bâtiment. Alors qu'ils se trouvent déjà dans un endroit clos, les visites sont annulées.

Enfin, l'annonce vient de tomber : pour les agents d'entretien, employés d'Onet, l'entreprise qui fait le ménage dans l'hôpital, pas de prime. Seuls la charge de travail et les risques augmentent, tout ça avec le même temps imparti et moins de personnel du fait des arrêts maladies. Aucune reconnaissance pour les travailleurs dits invisibles, mais qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'hôpital encore plus en temps de crise sanitaire ! »

Une lectrice de Metz

Municipaux de Ploufragan : en grève

Les employés municipaux de Ploufragan, près de Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor, sont en grève depuis le 19 mars à l'appel de la CGT.

Ils refusent que le passage aux 1607 heures annuelles prévu début 2022 se traduise par 60 heures de travail en plus non payées et la perte de jours de congés d'ancienneté.

Actuellement, les agents de la commune travaillent 1547 heures par an mais si, dans certains services, ils font 35 heures par semaine sur cinq jours, dans d'autres c'est 37 heures, avec des jours de congés supplémentaires. De toute façon, les semaines sont bien chargées.

Seule la Cour des comptes y avait vu des privilèges et avait demandé à la mairie de prévoir le passage rapide aux 1607 heures. Depuis, la loi de la transformation de la fonction publique d'août 2019 est allée dans le même sens. C'est sur ces deux injonctions que la mairie

s'appuie pour remettre en cause le régime qu'elle appliquait depuis de nombreuses années.

La mairie d'union de la gauche (PC, PS, Verts et UDB) avait demandé en début d'année aux agents de la commune et du centre d'action sociale (CCAS) de participer à des groupes de travail sur la mise en place de ces nouveaux horaires dans les différents services. Beaucoup d'employés avaient dénoncé ce jeu de dupes et ont pensé qu'il fallait se mobiliser pour ne pas subir la régression sociale promise avec l'application des 1607 heures. À l'Ehpad, les agents font tous les jours des quarts d'heure supplémentaires non payés, alors il n'est pas question qu'on rallonge leur temps de travail. Ils sont très mobilisés dans

ce combat et ne passent pas inaperçus avec leurs badges revendicatifs.

Plus d'une centaine d'employés sont en grève. Tous les services sont représentés. Après le succès de la première journée de grève, il a été décidé de reconduire le mouvement sous forme de débrayages quotidiens, avec rassemblement tous les jours sous les bureaux du maire. Pour que les revendications soient visibles, une grande banderole « Les municipaux en colère » et de nombreuses pancartes contre le travail gratuit et le vol des congés ornent les abords de la mairie.

Après cinq jours de grève et d'action – les cantines scolaires étaient bloquées le 22 mars – la mairie n'a pas décidé de donner satisfaction aux revendications des grévistes. La grève continue donc.

Correspondant LO



Continental – Toulouse : débrayages en fabrication

Chez Continental à Toulouse, les ouvriers en fabrication ont débrayé contre les tentatives de la direction de réduire ce qu'elle considère comme des avantages insupportables, en se justifiant par un grossier chantage déjà utilisé dans le passé.

Ainsi, il faudrait montrer à la direction du groupe, basée en Allemagne, qu'«on» est prêt à faire des efforts en matière de réduction des coûts, sinon elle pourrait décider de fermer la fabrication à Toulouse au profit d'autres usines moins chères.

La mode est donc aux économies : quarante départs à la retraite non remplacés, suppression de RTT, nouveau calcul de la prime d'ancienneté à la baisse, suppression d'heures des

banques de temps, et bien sûr blocage des salaires déjà annoncé au niveau du groupe, pour cette année. Pour l'instant, ces attaques se limitent aux secteurs de fabrication, soit 220 ouvriers sur un effectif d'environ 1400 salariés, répartis entre deux équipes de 2x8, une équipe de nuit en semaine et deux équipes de week-end.

Ce qui révolte les ouvriers est que, à côté de ces économies à leurs dépens, la direction n'hésite

pas à jeter l'argent par les fenêtres pour payer des « taxis », autrement dit des camions supplémentaires à plusieurs centaines de milliers d'euros par mois, pour livrer en urgence les commandes qu'elle n'arrive pas à suivre, faute de personnel suffisant ; ou encore pour refaire à prix d'or l'entrée de l'usine.

Les syndicats majoritaires (Solidaires – FO), eux, refusent de signer l'accord proposé, en acceptant toutefois les économies voulues par la direction, comme le blocage des salaires et la non-compensation totale des pertes de postes. La CGT, elle, s'est prononcée depuis le début contre l'extorsion

que cela représente.

Lors de deux assemblées du personnel appelées par les syndicats, les travailleurs ont approuvé leur refus de signature. Mais c'est finalement en équipe du matin que la colère a éclaté, lundi 15 mars. Les ouvriers ont décidé un débrayage pour le lendemain, à la jonction des deux équipes 2x8. Une pétition a été rapidement mise au point, non signée syndicalement et se résumant à une phrase « *Touchez pas à nos acquis* », qui a recueilli plus de 120 signatures. La discussion a débouché sur la revendication d'un talon de 80 euros d'augmentation pour les salaires, et au total, sur les

différentes équipes, 130 travailleurs de fabrication ont débrayé deux heures.

La direction a pris acte par communiqué du refus des syndicats de signer un accord, sans dire si elle passera outre un accord pour imposer ses mesures. Ce premier débrayage du genre depuis 2011 traduit un mécontentement certain des salariés de fabrication et aussi leur pression sur les syndicats pour qu'ils ne signent pas. Pour l'instant, c'est le cas et maintenant chacun attend de pied ferme de voir ce que fera la direction.

Correspondant LO

Renault – Aubevoye et Lardy : les travailleurs se font entendre

Au Centre technique Renault d'Aubevoye, dans l'Eure, travaillent habituellement 1 000 embauchés et prestataires, qui font les essais sur véhicules. Ces dernières semaines, moins de 50% d'entre eux étaient sur le site.

Jeudi 18 mars, 120 travailleurs se sont rassemblés pour protester contre l'intention de Renault d'externaliser la maintenance des moyens d'essais. Les douze salariés de ce secteur étaient satisfaits de

voir de nombreux collègues se mettre en grève à leurs côtés.

Le même jour, au Centre technique de Lardy dans l'Essonne, 300 salariés se sont également rassemblés. En tout, une trentaine de

travailleurs de ces deux sites, ainsi que du Technocentre de Guyancourt dans les Yvelines et de l'usine du Mans, risquent en effet de se voir externalisés de Renault, avec les menaces sur les salaires, les conditions de travail, voire l'emploi, que cela implique.

Lors de prises de parole, les travailleurs concernés ont exprimé leur colère, disant : « *On n'est pas du bétail !* ». D'autant que

certains avaient déjà dû quitter l'usine de Cléon, il y a quelques années.

Avant même cette externalisation, les travailleurs concernés exprimaient déjà leur crainte pour leurs emplois aux centres d'essais d'Aubevoye et de Lardy. Car, à la suite du plan de 3 milliards d'euros d'économies annoncé par Renault, l'annonce de 15 000 suppressions d'emplois dans le monde, dont 4 600 en

France, ce sont tous les travailleurs du groupe qui sont sous la menace de perdre leur travail, intérimaires et prestataires en première ligne.

Ces rassemblements montrent que la crainte est largement partagée, mais aussi que, face aux attaques de la direction, les travailleurs commencent à relever la tête.

Correspondant LO

Legrand Saint-Marcellin : le compte n'y est pas

Jeudi 18 mars, les 188 employés de l'entreprise Legrand à Saint-Marcellin, dans l'Isère, ont été appelés par la CGT à deux heures de débrayage par équipe, afin de montrer leur désaccord sur les propositions de la direction dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO).

82 % des ouvriers et 20 % des techniciens ont répondu présent à l'appel et se sont retrouvés devant la porte pour affirmer que le compte n'y est pas. La direction propose 0,5 % d'augmentation générale, alors que les travailleurs demandent 3 % d'augmentation générale et 2 % d'augmentation individuelle, ainsi qu'une prime exceptionnelle de 400 euros et la prime Macron 2021.

Le groupe Legrand, spécialiste des installations électriques, n'a pas trop subi les effets de la crise. Les dividendes des actionnaires ont augmenté de 6 % en 2020. Les salariés se sentent d'autant plus grugés par les propositions de la direction

qu'ils considèrent avoir déjà fait beaucoup de sacrifices. En effet, lors du premier confinement, le groupe Legrand a refusé de les mettre en chômage partiel afin de garantir les dividendes des actionnaires. C'est sur leurs congés annuels, RTT 2020 et 2021, que les salariés ont payé la crise. Outre les revendications salariales, l'inquiétude est aussi sur l'avenir du site.

La négociation a été reportée au 31 mars, mais la détermination à se faire respecter s'est exprimée dans un moment fort et très chaleureux, qui a redonné confiance à tous dans la lutte.

Correspondant LO



Salariés de Schaeffler en grève.

Schaeffler – Calais : la coupe était pleine

Chez Schaeffler, une entreprise de Calais qui fabrique des chaînes de transmission automobile, les salariés se sont mis en grève le jeudi 18 mars, à l'appel de la CGT. La coupe était pleine contre les conditions de travail qui se dégradent depuis six mois.

Toutes les catégories, de la production aux services indirects, ont arrêté le travail et tous étaient contents de se retrouver au coude-à-coude. Il faudrait que les travailleurs sortent la production coûte que coûte, alors que les machines ne sont pas entretenues, qu'il n'y a pas l'outillage nécessaire ! « *Les hauts responsables sont*

toujours sur notre dos à nous expliquer comment il faut faire, alors qu'ils sont incompetents ; la compétence, nous on l'a, c'est juste les outils qu'on n'a pas », a-t-on entendu. La direction force des cadres des services indirects logistique, informatique... à aller en production faire des emballages. Comme le dit l'un d'eux :

« *C'est ça ou la porte ; le but, c'est de nous faire craquer, pour qu'on s'en aille.* » Manifestement, la direction méprise autant les cadres que les ouvriers. Raison de plus pour être ensemble.

Schaeffler n'est pas une petite entreprise au bout du rouleau qui n'aurait plus les moyens. C'est un groupe mondial richissime. Visiblement la direction a été prise de court par ces deux jours de grève. C'était le but : elle a miraculeusement retrouvé des outils pour que le travail se fasse.

Correspondant LO

Dassault : foire d'empoigne autour d'un avion de combat

Le Rafale, dont l'État français a été pendant 35 ans le principal acheteur, ayant fait son temps, Dassault Aviation s'est lancé vers la construction d'un avion destiné à le remplacer à l'horizon 2040, en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne.

Plus qu'un avion, le Scaf est, comme son nom l'indique (Système aérien de combat du futur), un système comprenant entre autres des drones accompagnateurs et différents systèmes informatiques, le tout relié aux moyens militaires engagés dans une opération. Mais, à peine sur les fonts baptismaux, il est l'objet de rivalités entre les capitalistes des groupes industriels des trois pays chargés de le réaliser. L'enjeu en est le partage de son budget colossal, évalué à terme entre 50 et 80 milliards d'euros et

réparti à parts égales, le tout étant bien évidemment financé essentiellement avec l'argent public.

Au départ, l'accord politique négocié en 2017 entre Angela Merkel et Emmanuel Macron ne concernait que Dassault et Airbus, chacun ayant 50% des parts. Mais la venue de l'Espagne en 2018 a changé la donne et Airbus, l'industriel de référence pour l'Allemagne et l'Espagne, remporte de ce fait les deux tiers du gâteau, réduisant ainsi la part de Dassault à 33%. Ainsi, début mars, on a pu assister

à un bras de fer entre les dirigeants des différents groupes industriels des trois pays en charge de réaliser le Scaf, chacun s'efforçant de défendre ses intérêts de boutique.

Qui finira par emporter une plus grosse part dans cette guéguerre entre capitalistes concurrents? Et, à supposer que Dassault puisse arracher quelques avantages, en quoi les salariés de l'entreprise pourraient-ils en bénéficier, que ce soit pour l'emploi ou les salaires? L'exemple du Rafale est instructif. Lancé à la fin des années 1980, cet avion était censé assurer l'emploi chez Dassault. De fait, il avait ouvert la voie à une vague de fermetures de sites: Villaroche, Boulogne,



Maquette présentée au dernier salon du Bourget

Toulouse, Istres. Entre 1987 et 1992, les effectifs ouvriers étaient passés de 6200 à 3000, pour atteindre 2400 fin 2000, en diminution de 60%. Le nombre total de salariés passait, lui, de 16000 à 9000. C'est également durant cette période que les salaires avaient été bloqués pendant plusieurs années.

Les travailleurs dans cette affaire n'ont pas à prendre parti pour leur patron ni à attendre de lui une

quelconque garantie concernant l'emploi et les salaires. Cette bagarre ne concerne pas plus les travailleurs de France que ceux d'Espagne ou d'Allemagne, qui ne sont en rien responsables des choix de leurs dirigeants. Dans les trois pays, ils ont au contraire, par-delà les frontières, les mêmes intérêts à défendre de façon solidaire, pour les imposer à leurs patrons et à leurs États respectifs.

Correspondant LO

Dassault - Argenteuil : des dirigeants CGT pour le "100% français"

Dans la bagarre entre groupes concurrents à propos du marché du Scaf, la CGT de Dassault Argenteuil a apporté clairement sur son site le soutien du syndicat aux dirigeants et actionnaires de l'entreprise.

Ainsi, le syndicat écrit: «Notre PDG est monté au créneau et nous partageons les avis qu'il a défendus: "Pour cela il faut un maître-d'œuvre industriel et technique pour que le programme soit tenu en termes de délais et de coûts. Pour le Scaf, ce rôle est revenu à Dassault Aviation." Notre PDG devait, comme nous, sentir venir le mauvais tour allemand quand il déclarait: "Je crains plus le Bundestag que le Covid".»

Et d'ajouter, embouchant les trompettes nationalistes pour réclamer que la construction du Scaf soit 100% française: «Le Scaf à la sauce allemande serait une formidable machine à pomper notre savoir-faire et nos charges de travail. Attention, les Allemands ont prouvé leur talent de pilleurs de savoir-faire. N'oublions pas les débuts du Rafale dans les années 1980, [...] où l'État voulait à toute fin un avion de

défense en coopération avec les Anglais et où la CGT avait été le seul syndicat à défendre cet avion 100% français». Il conclut: «l'avion 2040 pourrait être 100% français: tous ensemble, défendons-le!» Et, afin de bien mettre les

points sur les i, le syndicat illustre sa déclaration de l'image d'un casque à pointe prussien!

En quoi cela serait-il une garantie pour les travailleurs de Dassault? Ils n'ont pas oublié que la construction d'un Rafale 100% français, sous la direction d'un patron 100% français ne les avait protégés ni des licenciements ni des pertes de salaire, tandis que la famille et les actionnaires de l'entreprise continuaient à se remplir les poches.

Alors, la défense des intérêts des travailleurs, pour un syndicat digne de ce nom, ne peut consister à chanter les louanges du

PDG, à demander le bénéfice d'un marché aux dépens des travailleurs allemands ou espagnols. Les travailleurs de Dassault ne demandent pas à construire plus d'engins de mort et sont prêts à mettre leur savoir-faire et leurs compétences au service de tâches plus utiles. Un syndicat défendant l'ensemble des travailleurs devrait même avoir à cœur de poser le problème d'empêcher de nuire ce patronat qui engloutit l'argent public: combien d'hôpitaux et d'écoles pourrait-on sauver, et même construire, avec cet argent?

Correspondant LO



Le casque à pointe sur le site de la CGT d'Argenteuil.

Aéroport de Roissy : face aux menaces pour l'emploi

Jeudi 18 mars, à l'appel de l'intersyndicale, plus d'un millier de salariés de la plateforme aéroportuaire de Roissy ont participé à une marche pour l'emploi. La presse a relayé les inquiétudes des salariés car on parle de 20000, peut-être 30000 emplois supprimés parmi les quelque 90000 salariés de la zone.

Ces suppressions ont déjà commencé, avec la fin de plusieurs milliers de contrats précaires. Les plans s'enchaînent dans les entreprises. La manifestation comptait ainsi une forte participation de bagagistes d'un sous-traitant d'Air France, l'entreprise BGS, elle-même filiale à 100% du géant mondial WFS. Ce type de sociétés, emboîtées l'une dans l'autre comme des poupées gigognes, pullulent dans la zone. La société qui

emploie ces bagagistes est en redressement judiciaire, au prétexte que le marché est en appel d'offres et qu'Air France a baissé sa commande. Mais un des repreneurs sur les rangs n'est autre que la maison mère, WFS, qui en profiterait pour licencier une partie de ses salariés dans un drôle de montage, réalisé à leurs dépens.

Beaucoup d'autres entreprises étaient représentées, dont bien sûr des salariés

menacés de la zone, comme ces employés de l'hôtel Hilton où la direction veut supprimer un emploi sur trois.

Pour «Interdire ces licenciements», slogan repris par tous, il ne suffira pas d'une table ronde ou de rédiger un statut du travailleur aéroportuaire comme cela a été évoqué. Il ne suffit pas non plus de dénoncer le mauvais emploi des aides de l'État, comme l'ont fait les partis de gauche venus soutenir la marche, voire de parler de «réindustrialisation de la zone» ou encore de renationalisation.

Si les salariés ne devront compter que sur eux-mêmes et surtout sur leur détermination, ceux qui ont manifesté en sont sortis

encouragés. Et ce n'est que le deuxième rassemblement interprofessionnel.

Les entreprises de la zone ont fait des profits, aujourd'hui ou dans le passé, comme l'a rappelé Nathalie Arthaud, venue apporter son soutien au nom de

Lutte ouvrière, en réaffirmant la nécessité de répartir le travail entre tous sans perte de salaire. Car, même si l'activité a diminué, chacun de ces dizaines de milliers de salariés reste indispensable.

Correspondant LO



La manifestation du 18 mars.

Carrefour : conditions de travail inacceptables

Des journées de grève, des débrayages ont eu lieu dans plusieurs magasins Carrefour ces dernières semaines. Un nouvel appel vient d'être lancé par la CFDT pour le week-end de Pâques, pour protester contre les conditions de travail et de rémunération.

Les ventes de Carrefour se sont accrues de 7,8 % cette année. Comme pour les autres grands distributeurs, les affaires se sont poursuivies malgré la pandémie. L'augmentation des ventes dans les magasins de proximité et les drive compensent la baisse de celles en hypermarché.

Un nouveau plan de réduction des coûts, comportant une série d'attaques contre les salariés, est engagé par la direction pour

répondre à la concurrence et à sa recherche de profit maximum. Cette course lancée dans toute la grande distribution se traduit à Carrefour par la poursuite des suppressions de postes, qui s'élève déjà à 12 000 depuis 2018. Le déploiement de caisses automatiques ouvre de nouvelles possibilités sur ce plan. Même à temps partiel, les caissières ou caissiers ont besoin de leur paye pour vivre et s'occuper de leurs enfants. Ce qui

pourrait apparaître comme un progrès, une automatisation permettant d'éviter un métier difficile, entraîne la peur de perdre son emploi.

Parallèlement, la direction met en place une nouvelle organisation, dite TOP, après celle de son prédécesseur, dite EOS, qui prônait la polyvalence. Désormais c'est au contraire la spécialisation des salariés qui est recherchée. C'est une nouvelle méthode pour cacher que l'« irritant », selon les termes du PDG de Carrefour, c'est-à-dire le mécontentement des clients devant des produits périmés en rayon ou d'autres problèmes, est lié au manque de personnel. TOP prévoit

que certains s'occuperont uniquement de la mise en rayon, d'autres de la gestion des produits et les derniers de la réserve. La pénibilité des postes sera renforcée par le manque de personnel, qui obligera chacun à courir. À cela s'ajoute la modification des horaires, pour faire disparaître les heures de nuit payées plus cher.

La mise en location-gérance de quarante nouveaux supermarchés et hypermarchés en 2021, aura aussi des conséquences sur les contrats des salariés.

Les négociations salariales ont abouti à 0,5 % d'augmentation, autant dire rien.

En revanche, les actionnaires de Carrefour, dont la famille Moulin, propriétaire des Galeries Lafayette, entre autres et Bernard Arnaud, l'homme le plus riche de France et patron de LVMH, n'ont vraiment pas à se plaindre de cette année de pandémie. Les dividendes, de l'ordre de 180 millions d'euros, ont été assurés sur le dos des salariés.

À la télévision, les discours se succèdent pour saluer l'engagement des travailleurs du commerce. Dans la réalité, les patrons continuent leur offensive. Jusqu'à ce qu'une vague de grèves finisse par les arrêter.

Inès Rabah

Chronodrive – Toulouse : sanction pour un tweet ?

Une étudiante toulousaine, Rozenn Kevel, travaillant à Chronodrive, risque le licenciement pour avoir écrit un tweet dénigrant l'entreprise. C'est du moins le motif officiel.

Chronodrive, filiale d'Auchan, est une entreprise de grande distribution en ligne, qui recycle ses invendus auprès d'organismes comme la Banque alimentaire. En dénonçant l'obligation pour les employés de « jeter des aliments parce que l'emballage est un peu abîmé,

des litres de lessive parce que le bouchon est cassé ou l'étiquette déchirée », le tweet de l'étudiante aurait selon l'entreprise porté atteinte à son image écologique et la jeune femme mériterait de ce fait une procédure de licenciement.

Or Rozenn est aussi une militante CGT active, qui a défendu des collègues victimes de sexisme et de harcèlement moral, et qui dénonce l'ambiance misogyne de l'entreprise. L'accusation brandie contre elle a donc

évidemment tout d'un prétexte. La direction affirme que les conditions de travail sont « optimales » ! Elle veut qu'on la croie et préfère que personne n'aille dire le contraire. On connaît le rythme harassant, les pressions de la hiérarchie et le flicage dénoncés par les travailleurs dans tous les cybermarchés.

Rozenn Kevel a obtenu de nombreux messages de soutien, et un appel à la grève est prévu pour le 27 mars.

Sylvie Maréchal



DUPAIN ET DESROSES

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),

membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quarante-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal mars 2021.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Audio-LO
www.lutte-ouvriere-audio.org

Amazon : les travailleurs ne se laissent pas faire

Aux États-Unis, les 5800 salariés de l'entrepôt Amazon de Bessemer, ouvert en 2020 en Alabama, sont appelés à se prononcer jusqu'au 29 mars pour ou contre la création d'un syndicat dans le cadre de la procédure légale en vigueur aux États-Unis.

En cas de vote favorable, ce serait le premier syndicat dans un entrepôt d'Amazon aux États-Unis, et la firme déploie les grands moyens pour l'éviter. Pour que le vote actuel puisse se faire, il a fallu que 30% des salariés signent une carte de soutien au syndicat. Cela a commencé discrètement, puis s'est poursuivi à la sortie de l'entrepôt, avec le soutien de militants d'autres entreprises.

Amazon a embauché un cabinet d'avocats pour tenter d'entraver le vote

légalement. Depuis que le vote a commencé, aux réunions obligatoires pour inciter à voter contre le projet syndical se sont ajoutées des affiches apposées partout dans l'entrepôt, jusque dans les toilettes. Amazon a mis en place un site web et payé des vidéos publicitaires sur les réseaux sociaux avec son slogan « Do it without dues » (« Faites-le sans cotisations [syndicales] »). Les dépenses engagées pour tout cela pourraient dépasser le million de dollar.

Le scrutin est incertain,

et même si le vote favorable au syndicat l'emporte, parvenir ensuite à le faire vivre n'est pas gagné. Si l'entreprise déploie autant de moyens pour contrer cette tentative, c'est aussi qu'elle craint que cela serve d'exemple aux 800 000 salariés employés par Amazon aux États-Unis.

Le groupe compte aujourd'hui 1,3 million de salariés dans le monde, et beaucoup refusent de se laisser exploiter sans réagir. Ainsi, en Italie, lundi 22 mars, les 9500 employés et les 15 000 « drivers » effectuant les livraisons pour Amazon étaient appelés à la grève par l'ensemble des syndicats, qui se font l'écho des nombreuses

revendications du personnel pour obliger l'entreprise à les reconnaître comme interlocuteurs.

Le patron et fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, est devenu la première fortune mondiale en imposant à ses salariés, dans tous les pays,

des cadences de travail harassantes, une grande précarité entraînant un turnover rapide du personnel. Les travailleurs montrent qu'ils ne sont pas décidés à supporter éternellement cette situation.

Lucas Pizet



Des travailleurs de l'entrepôt Amazon de Staten Island, à New York.

Pour une vraie loi climat : exproprier le capital !

De nombreuses organisations appellent à manifester dimanche 28 mars « pour une vraie loi climat », dénonçant à juste titre le vide sidéral de la loi proposée par le gouvernement.

Ce projet gouvernemental est en fait l'aboutissement d'une des multiples opérations de communication de l'équipe Macron. Une assemblée de citoyens tirés au sort et représentatifs, aidés d'experts réputés incontestables, devaient

remettre des propositions à caractère écologique. Les citoyens et les experts étaient conviés à émettre des idées raisonnables et admissibles par tous, le gouvernement s'engageant à les transformer quasi intégralement en propositions

de loi. Le résultat est désormais connu : Macron n'a retenu que les propositions les plus inoffensives pour les intérêts capitalistes, balayant le reste en même temps que ses promesses. Il ne demeure que quelques phrases ronflantes sur ce qu'il conviendra de faire un jour, et l'assurance que le respect de l'environnement sera inscrit dans la Constitution. La belle affaire !

Chaque catastrophe écologique démontre l'irresponsabilité des capitalistes, aux deux sens du terme. Ils prennent le risque d'empoisonner ceux qui travaillent dans leurs usines, ceux qui vivent à côté, ceux qui consomment leurs productions, sans que personne ne puisse y échapper. Une fois le forfait commis et que l'on constate les conséquences d'un accident soudain ou d'une pratique nocive appliquée pendant des dizaines d'années, ils s'arrangent pour échapper à la justice, les rares fois où les choses en arrivent jusque-là. De Monsanto à Lubrizol, des marées noires aux morts de l'amiante, de Bhopal à Beyrouth, des terrils du Pas-de-Calais aux boues rouges de Marseille, les capitalistes détruisent la vie des travailleurs et l'environnement puis partent avec les profits. Ni la justice, ni les organismes internationaux, ni les gouvernements ne les inquiètent. Au contraire, ils

les servent.

Les plus conséquents et les plus révoltés des défenseurs de l'écologie, en particulier dans la jeune génération, ont bien raison d'affirmer qu'on ne peut défendre la vie qu'en détruisant le capitalisme, laissant ceux qui veulent seulement l'aménager à leurs illusions ou à leurs mensonges. La question qui se pose alors est celle de la force sociale ayant les capacités de révolutionner cette société basée sur la recherche du profit privé et d'en construire une autre. Pour les communistes révolutionnaires, seuls les travailleurs, dont les intérêts sont irréductiblement opposés à ceux de la classe capitaliste, ont cette capacité. L'engagement pour l'avenir de la planète va de pair avec l'engagement pour l'avenir de l'humanité et donc avec la lutte de la classe ouvrière pour en finir avec le système capitaliste.

Paul Galois



Manifestation des jeunes pour le climat le 15 mars 2019 à Nantes.

Vaccins : une guerre meurtrière

En conflit avec le fabricant de vaccins AstraZeneca, l'Union européenne (UE) menace de bloquer ses exportations hors de l'Union s'il ne la livre pas en priorité. Cela vise directement le Royaume-Uni, mieux servi par le groupe anglo-suédois. En fait, faute de contraindre les groupes pharmaceutiques à produire vite les quantités de vaccins nécessaires pour tous, les États en sont à se chaparder la misère.

Dès le début de la crise sanitaire, cette course aux vaccins a commencé pour tenter non seulement d'obtenir les doses nécessaires pour vacciner la population, mais aussi pour favoriser les trusts nationaux des États contre ceux des concurrents. Les États-Unis avaient une longueur d'avance grâce à des groupes américains

comme Pfizer et Moderna. Le Royaume-Uni a négocié très tôt avec AstraZeneca en payant des tarifs élevés pour avoir un accès prioritaire aux vaccins. Quant à la réaction collective de l'UE, elle a été pour le moins laborieuse. Un comité de pilotage a été créé, avec sept « négociateurs » provenant de sept pays différents

(Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Espagne, Pologne) qui se sont répartis les contrats « en fonction des intérêts ou de la curiosité de chacun des États » comme l'a déclaré le négociateur français. Évidemment, ce sont les trusts européens qui ont été favorisés. Mais parmi tous les contrats passés par l'UE, seul celui avec AstraZeneca a abouti pour l'instant à la commercialisation d'un vaccin.

L'UE a donc fini par passer aussi des contrats avec Pfizer et Moderna mais tardivement, au moment où ceux-ci sont sortis sur le marché, et pour des quantités au départ

moins importantes. Ce n'est que maintenant que l'Allemagne évoque la possibilité de commander des doses du vaccin russe Sputnik V. Et les pays européens qui ont acheté celui-ci, ou encore des vaccins chinois, l'ont fait malgré la pression de l'UE.

Aujourd'hui, il y a presque quatre mois que les premiers vaccins sont sortis. Mais la pénurie ne se résorbe pas car les trusts pharmaceutiques sont plus que jamais en guerre les uns contre les autres et peuvent compter sur leur État pour les soutenir. La solidarité proclamée entre les États européens ne les empêche

pas de négocier en ordre dispersé. La priorité donnée en théorie à la santé ne les empêche pas non plus de faire la fine bouche, pour des raisons politiques, devant les vaccins russe, chinois ou même cubain.

Les moyens de production sont là, mais nulle part il n'a été question de les réquisitionner pour produire coûte que coûte la quantité nécessaire de vaccins. Pourtant, comme l'a rappelé un médecin qui lance l'alarme sur la situation dans les hôpitaux : « 100 000 personnes vaccinées aujourd'hui plutôt que demain, ce sont 40 morts de moins. »

Pierre Royan